



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

2023

Un document cartographique pour une vision globale des
enjeux environnementaux du territoire





sommaire

03

Géographie administrative du territoire

- 03 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
05 Les communes qui composent la communauté de communes

07

Géographie physique du territoire

- 07 Le relief et les zones de pente
09 La géologie
11 Les unités paysagères ligériennes

13

Milieux naturels

- 13 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
15 État écologique des masses d'eau
17 Les zones humides
19 Les étangs
21 Les mares
23 Les boisements
25 Les haies

24

Aménagement du territoire

- 27 L'occupation du sol - Corine Land Cover
29 Usage du sol
31 Le registre Parcellaire graphique
33 La pollution lumineuse

35

Biodiversité

- 35 Les plantes à fleurs et fougères
39 Les plantes patrimoniales
40 Les plantes invasives
41 Les Amphibiens
45 Les Reptiles
49 Les Oiseaux
53 Les Mammifères
57 Les Invertébrés
63 Les cours d'eau patrimoniaux
65 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

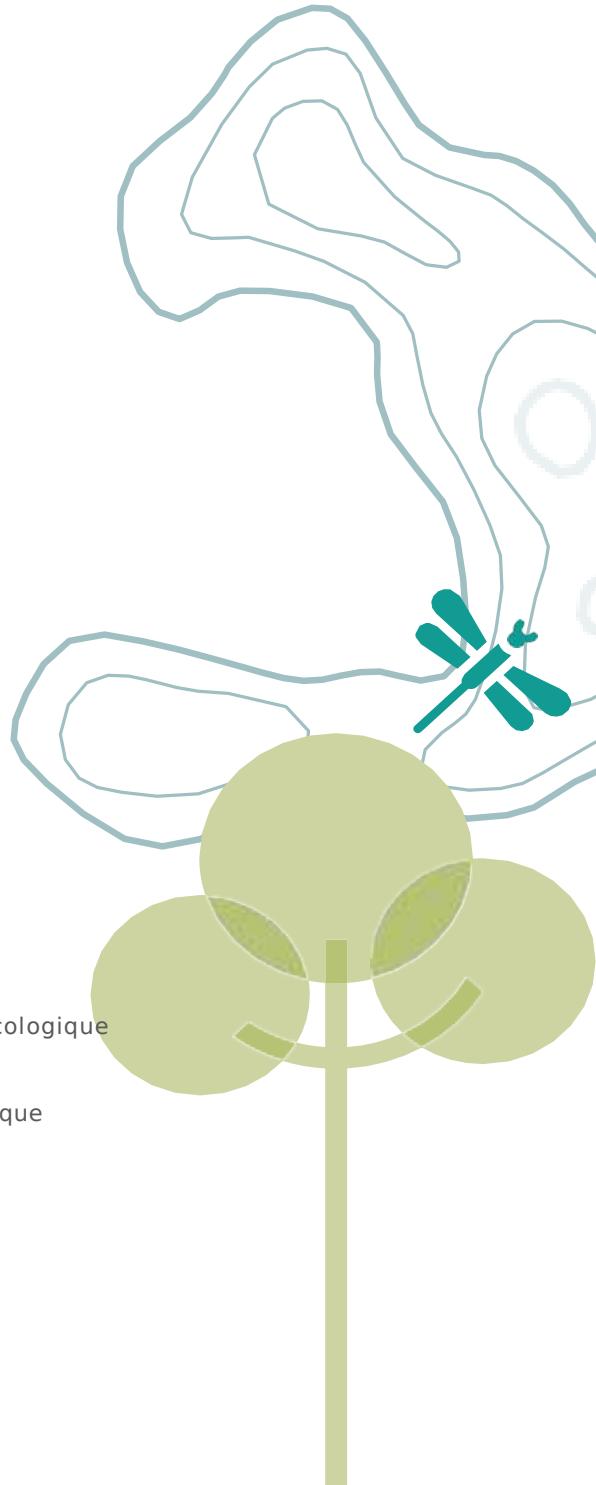
58

Zonage nature

- 67 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
69 Les Espaces Naturels Sensibles
71 Les sites natura 2000

73

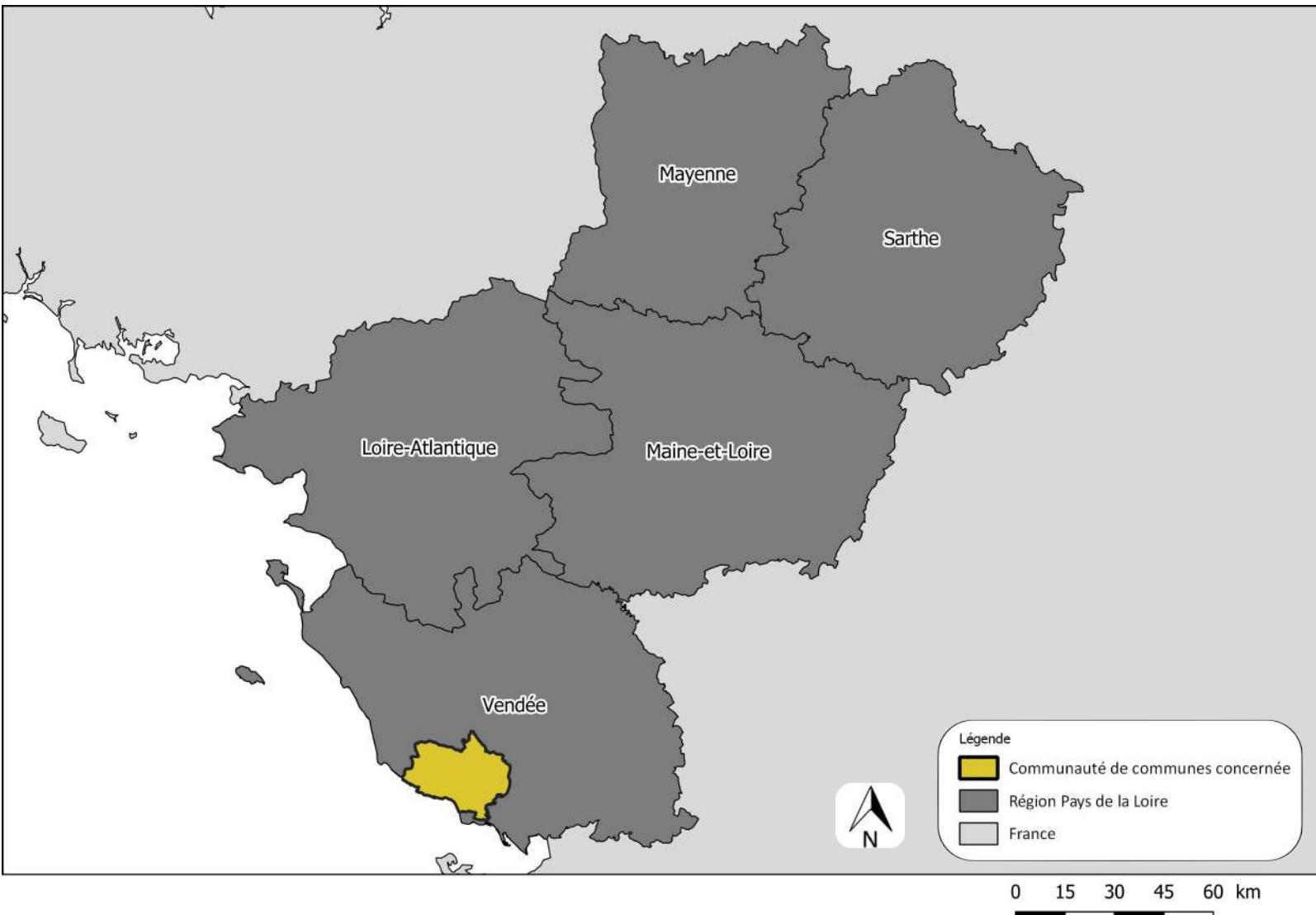
Synthèse



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

La communauté de communes Vendée Grand Littoral se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud-ouest du département de la Vendée.

Elle née en 2016 de la fusion des communautés de communes du Pays-Moutierrois avec le Talmondais sous le nom de communauté de communes Moutierrois-Talmondais. Elle change de nom pour devenir la communauté de communes Vendée Grand Littoral, en décembre 2017 et regroupe aujourd'hui 20 communes.



Forêt de Longeville - CC Vendée Grand Littoral

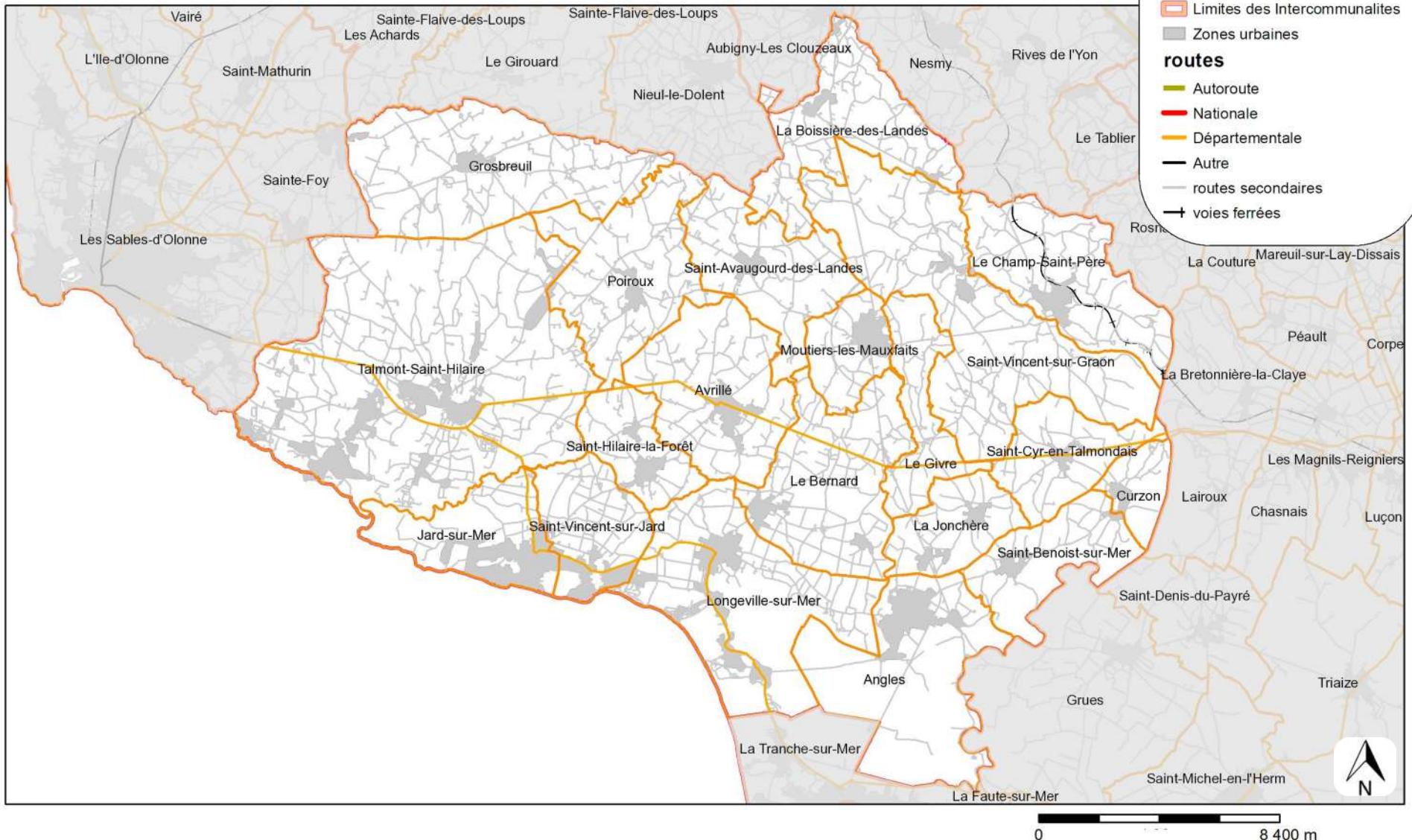
L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée
- Regroupement de 2 communautés de communes
- Regroupement de 20 communes

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines

routes

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- routes secondaires
- voies ferrées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

D'une superficie de plus de 500 km², cette communauté de 20 communes regroupe : Angles, Avrillé, Le Bernard, La Boissière-des-Landes, Le Champ-Saint-Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, Jard-sur-Mer, La Jonchère, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon, Saint-Vincent-sur-Jard et Talmont-Saint-Hilaire.

Elle compte 35 000 habitants (source INSEE 2019), soit 68 habitants / km² en moyenne. La ville principale est Talmont-Saint-Hilaire représentant près d'un quart de la population de la communauté de communes, avec 7 500 habitants et 9 000 hectares de superficie. Elle n'est cependant pas la plus dense puisque c'est la commune de Moutiers-les-Mauxfaits avec une densité de 234 habitants/km² qui arrive en tête.

L'ESSENTIEL

- 20 communes, près de 35 000 habitants sur 50 460 ha
- 68 hab./km² en moyenne

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

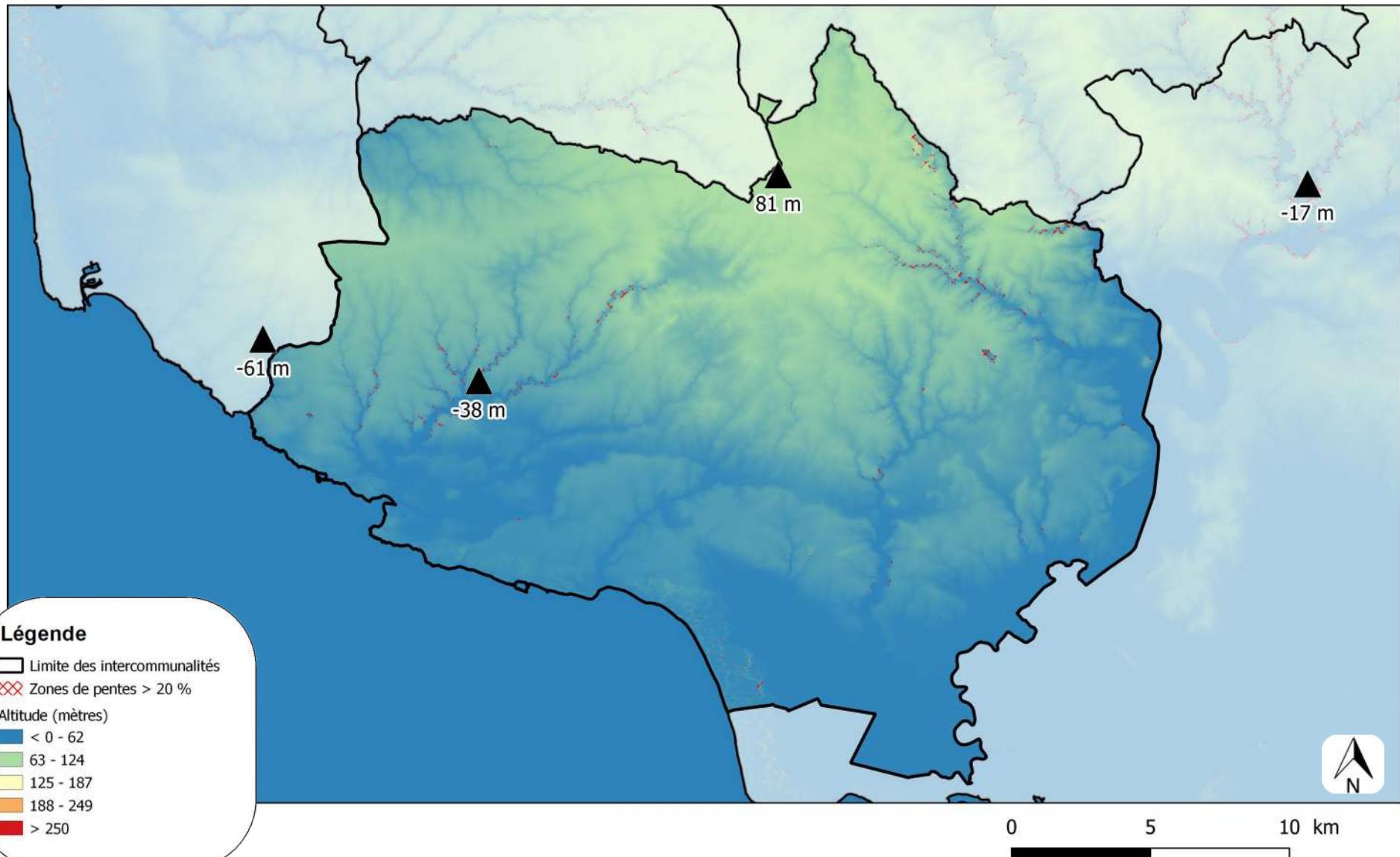
1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Angles	3 427	2 847	83
Avrillé	2 503	1 421	57
Le Bernard	2 737	1 227	45
La Boissière-des-Landes	2 374	1 403	59
Le Champ-Saint-Père	2 467	1 836	74
Curzon	590	526	89
Le Givre	1 242	499	40
Grosbreuil	3 633	2 210	61
Jard-sur-Mer	1 657	2 664	161
La Jonchère	1 150	460	40
Longeville-sur-Mer	3 805	2 435	64
Moutiers-les-Mauxfaits	923	2 159	234
Poiroux	2 538	1 124	44
Saint-Avaugourd-des-Landes	2 085	1 075	52
Saint-Benoist-sur-Mer	1 553	487	31
Saint-Cyr-en-Talmondais	1 391	387	28
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 088	788	72
Saint-Vincent-sur-Graon	4 879	1 517	31
Saint-Vincent-sur-Jard	1 465	1 302	89
Talmont-Saint-Hilaire	8 953	7 748	87
CC Vendée Grand Littoral	50 460	34 115	68

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

Le département de la Vendée est relativement contrasté en terme de relief avec des secteurs à basses altitude comme le littoral, les marais ou la plaine (au Sud du département) et d'autres secteurs plus vallonnés caractérisés par le Bocage Vendéen (haut et bas bocage) avec un point culminant à 290 m d'altitude (le Mont Mercure).

La communauté de communes Vendée Grand Littoral est située à cheval entre plusieurs entité : le marais poitevin au sud, le littoral sur la frange atlantique et le bocage dans les terres. Le point culminant est situé dans le bocage, sur la commune de La Boissière-des-Landes et culmine à 81 m. Le point le plus bas se situe à Talmont-Saint-Hilaire dans le marais. Au sud, le relief est majoritairement bas puisque nous sommes à l'extrême du marais poitevin.

Le relief du nord du territoire suit le réseau hydrographique, avec un relief de modélisé en creux, créé par les différentes rivières et leurs affluents qui traversent le territoire. Les zones de pentes sont principalement recensées sur les coteaux du réseau hydrographique.

L'ESSENTIEL

- Altitude variant de - 38 m à 81 m
- Zones de pente en bord de cours d'eau

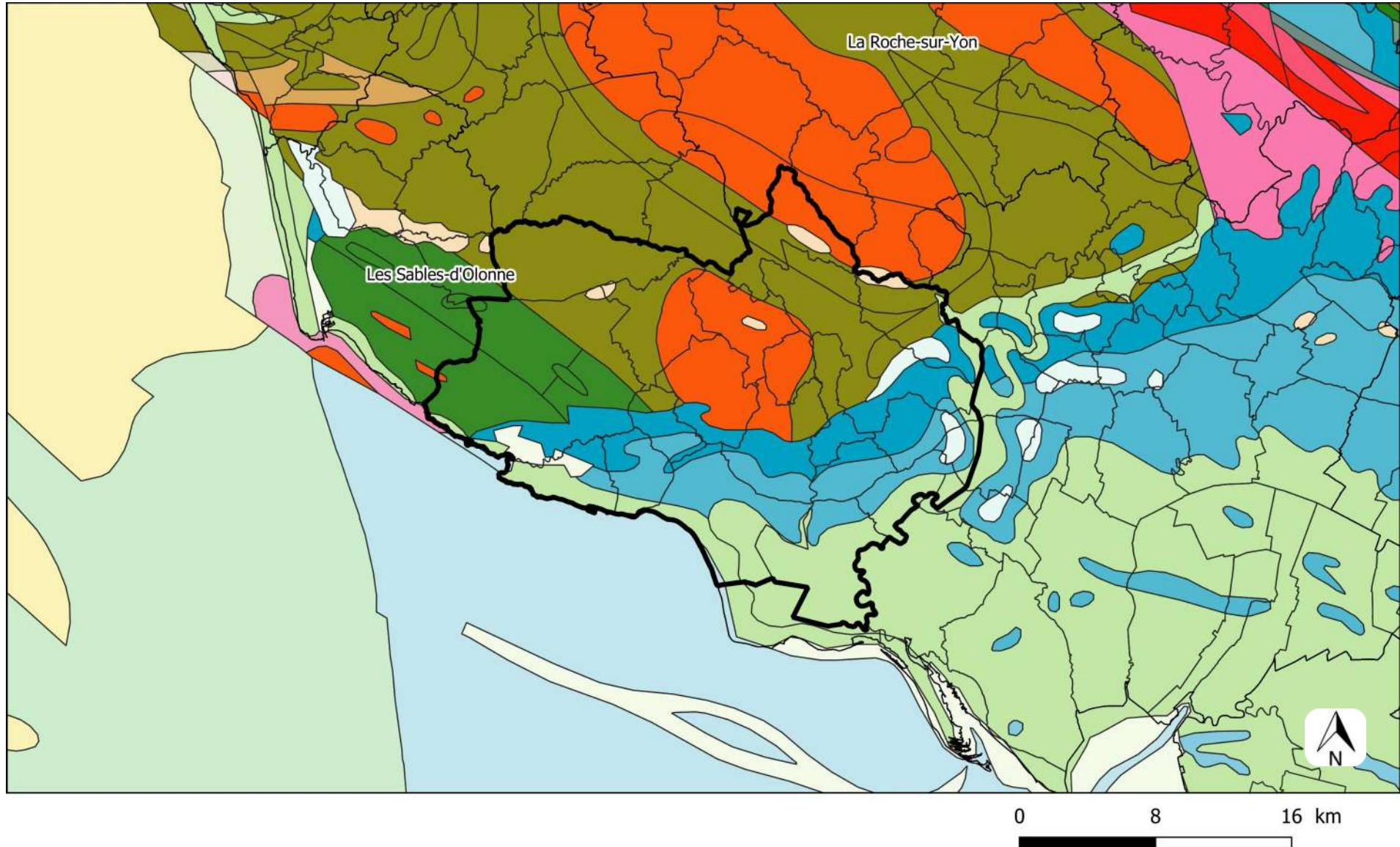
Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
<0	58
0-50	39 442
50-100	11 954

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

La communauté de communes fait partie d'une grande ceinture de granites au sud du Massif armoricain. La présence de granites est bien visible avec la présence de gros blocs arrondis sur le territoire et notamment dans le lit des rivières.

Pour le reste du territoire, elle est principalement composée de sable, schistes et d'argiles. Ce dernier rend le sol imperméable, et favorise ainsi la présence de zones humides qui sont des habitats intéressants pour la biodiversité, et qui rendent de nombreux services écosystémiques aux populations.

Toute la partie littorale est, quant à elle, composée de sable, graviers et galets.

L'ESSENTIEL

- Territoire avec diverses origines géologiques : granites, argiles...

Légende

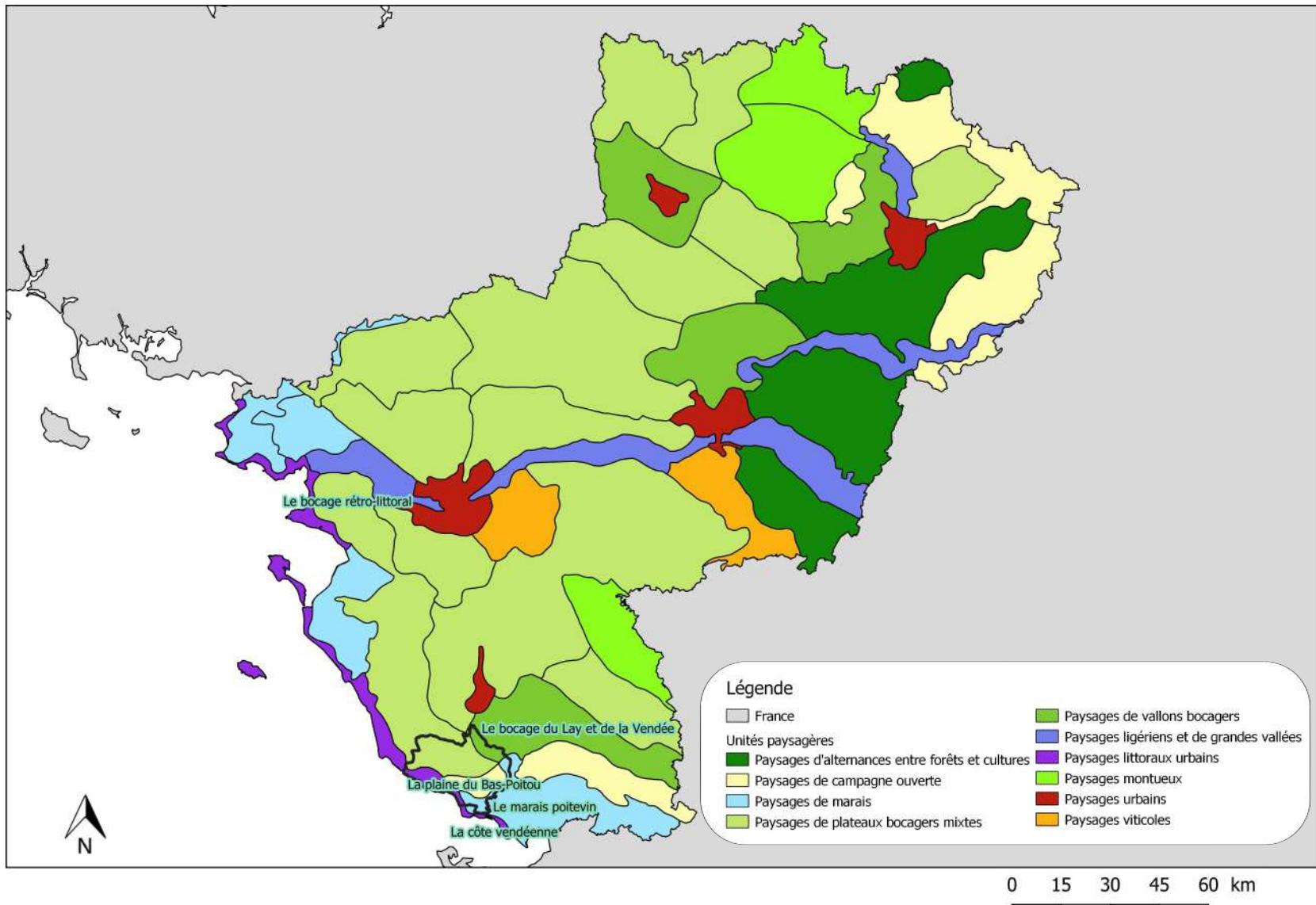
- █ argiles, cailloutis, sables
- █ argiles, grès, calcaires
- █ argiles, sables, graviers, galets
- █ calcaires, marnes
- █ marnes, calcaires, dolomies
- █ métagranitoïdes, orthogneiss
- █ métavolcanites, leptynites
- █ micaschistes, paragneiss
- █ microgranites, granophyres
- █ monzogranites, granodiorites
- █ porphyroïdes, métatuffites
- █ sables, argiles, graviers, galets
- █ sables, cailloutis, vases
- █ sables, limons
- █ schistes, micaschistes, quartzites
- █ schistes, quartzites, ampélites, phtanites
- █ vases, limons

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères

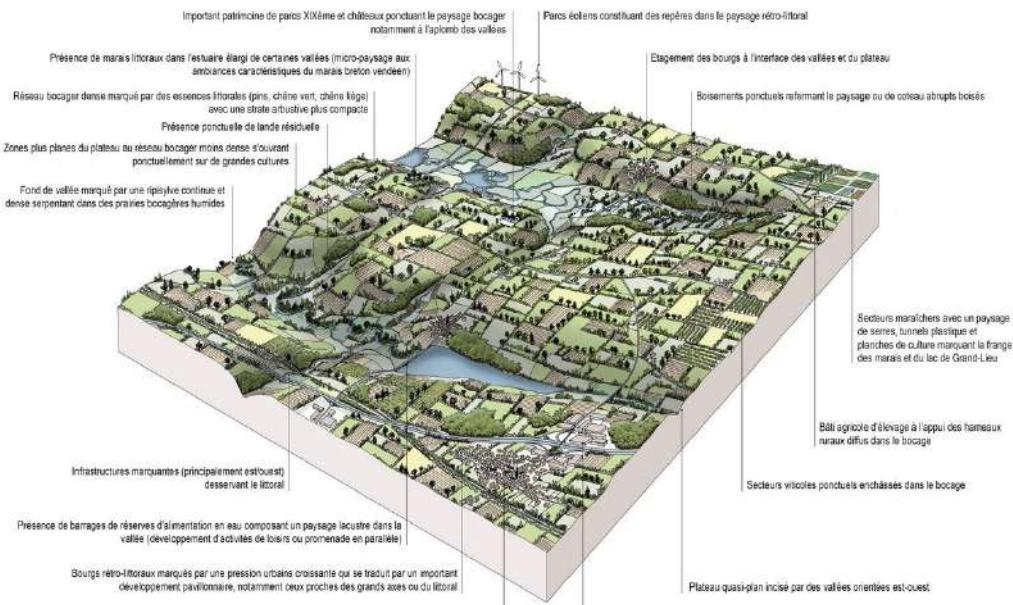


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales. La communauté de communes Vendée Grand Littoral s'étend sur cinq unités paysagères. La plus importante concerne le plateau bocager mixte et les vallons bocagers et se situe au nord du territoire. Il concerne près de 55 % de sa superficie. Viennent ensuite les paysages de campagnes plus ouvert au centre du territoire avec plus de 20 % de la superficie du territoire. A l'ouest l'on retrouve les paysages littoraux. Ces derniers représentent 13 % du territoire. Et enfin, au sud se situe les paysages de marais avec la présence du marais Poitevin. Les marais représentent 11 % de la superficie du territoire.

Type	Surface en %
Paysage de campagne ouverte	21%
Paysage de marais	11%
Paysages de plateaux bocagers mixtes	45%
Paysages de vallons bocagers	10%
Paysages littoraux urbains	13%

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



L'ESSENTIEL

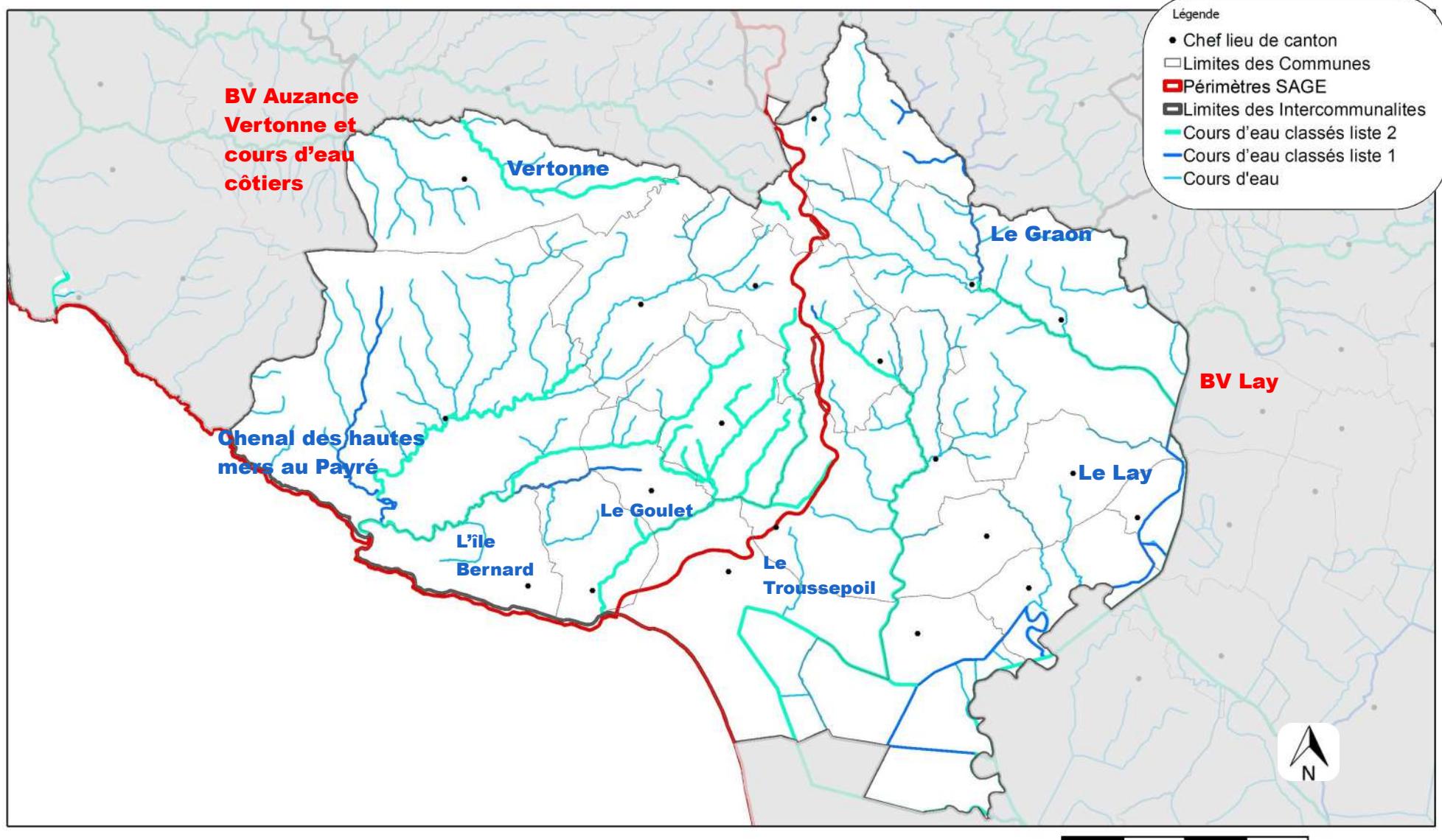
- Près de 55 % de paysage bocager
- 13 % de paysages littoraux

Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

La liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

Les deux plus grands cours d'eau ayant un linéaire sur liste 1 sont : Le Lay de la confluence entre le Petit et le Grand Lay jusqu'à la mer avec 26 km de cours d'eau et L'Ile Bernard de la source (lieu-dit "les Chataigneraies" sur la commune d'Avrillé) jusqu'à l'estuaire sur 20 km de cours d'eau.

Pour les cours d'eau en liste 2, on retrouve Le Goulet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la mer sur 39 km, ainsi que L'Ile Bernard de la source jusqu'à l'estuaire sur 19 km de cours d'eau.

L'ESSENTIEL

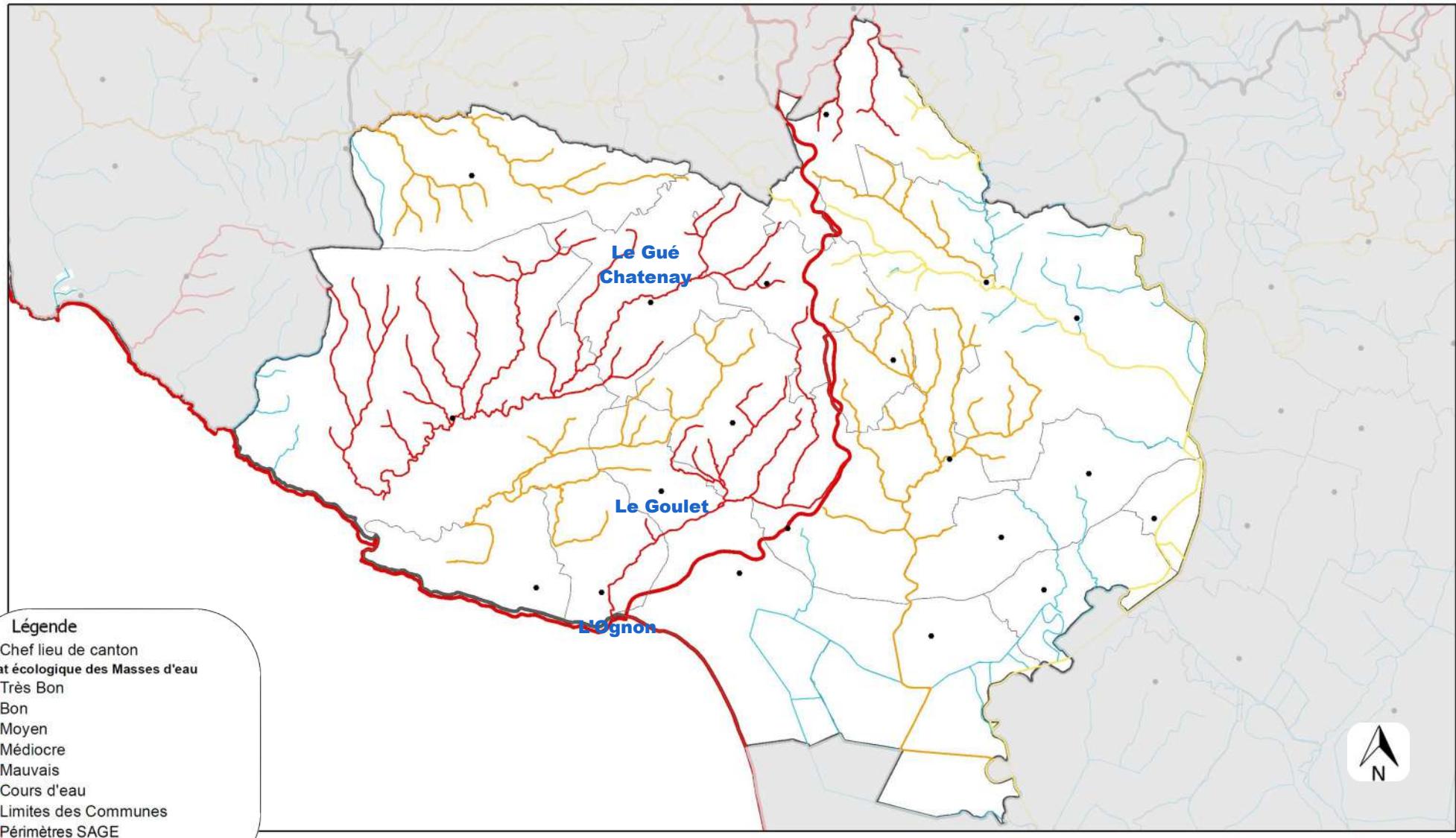
- **46 km de cours d'eau en liste 1 sur le territoire**
- **58 km de cours d'eau en liste 2 sur le territoire**

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau

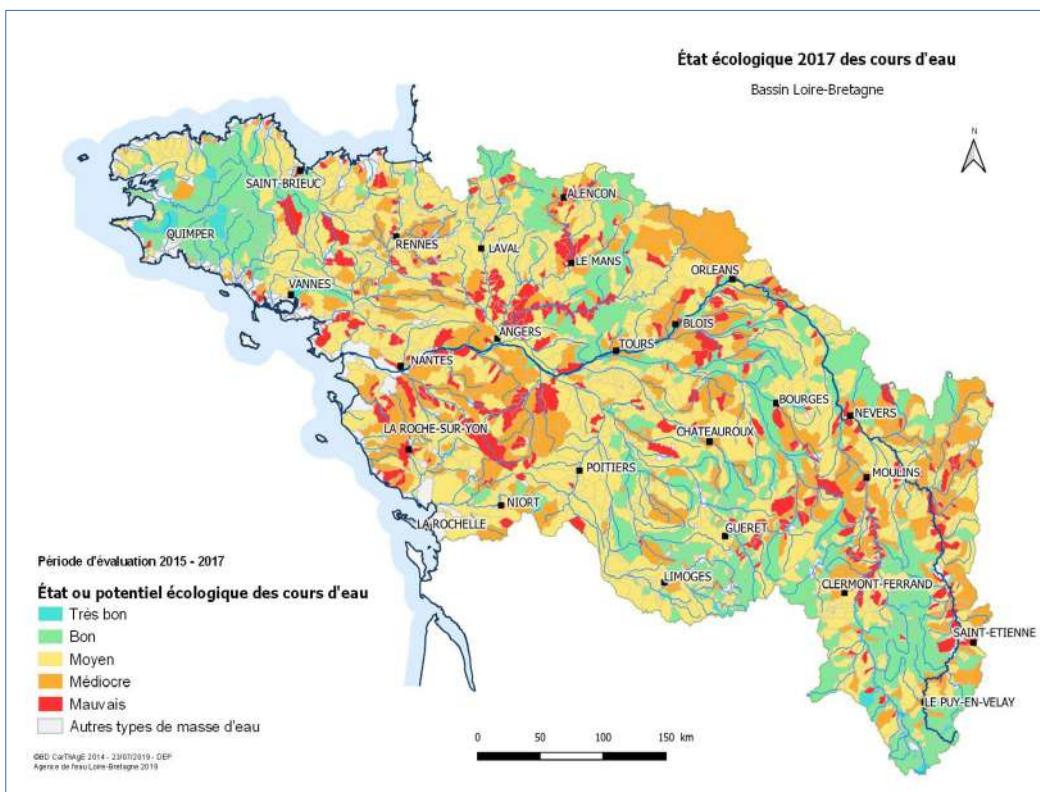


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.)

Aucun cours d'eau de la communauté de communes n'est classé en très bon et bon état écologique : 42 % sont jugés médiocre (soit 150 km) et 41 % mauvais (soit 147 km).

En 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % en mauvais état.

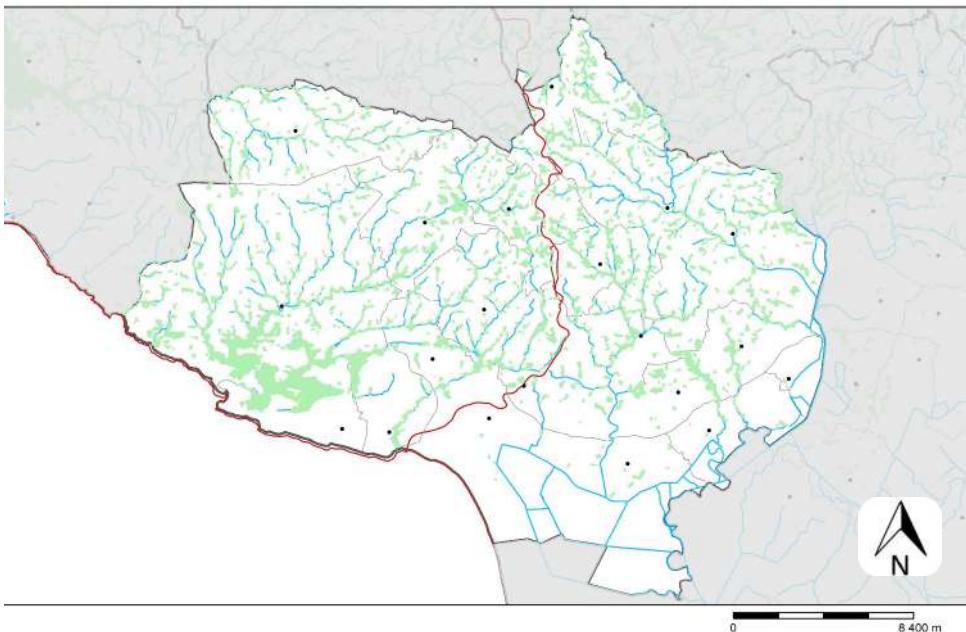


L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à mauvais
- 41 % des masses d'eau en mauvais état. Ce qui est deux fois plus qu'au niveau régionale

milieux naturels

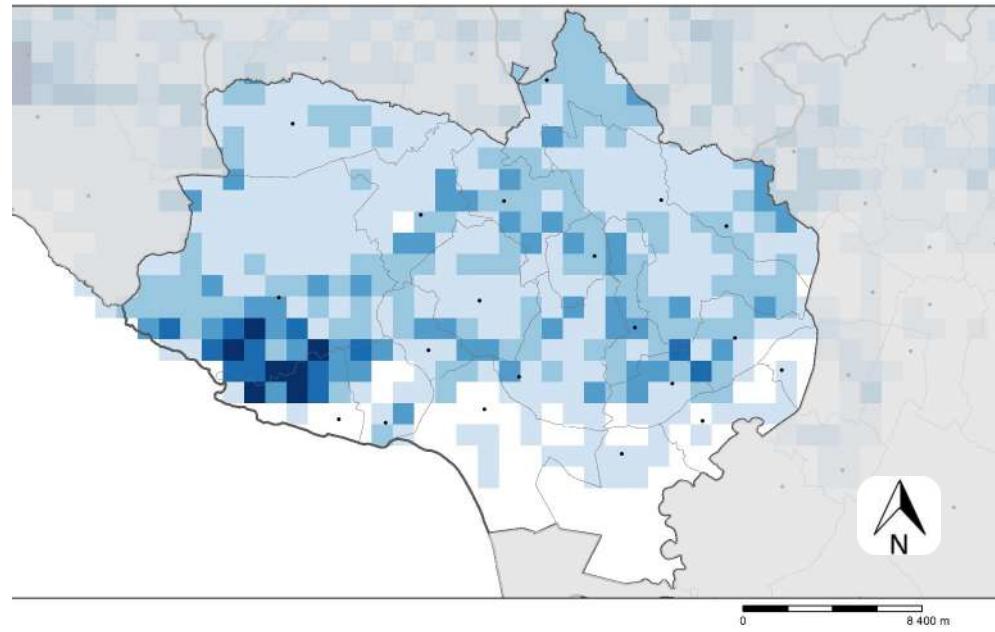
DU TERRITOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- Bassins Versants
- Limites des Intercommunalités

Les zones humides



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
 - Inférieur à 5 %
 - de 5 à 10 %
 - de 10 à 25 %
 - de 25 à 50 %
 - Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon Cuivré des marais *Lycaena dispar*), des plantes (le Pigamon jaune *Thalictrum flavum*...). Sur la communauté de communes, 16 875 hectares de zones humides ont été pré-localisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. De nombreuses prairies humides sont présentes sur l'agglomération, principalement aux abords du réseau hydrographique à l'ouest du territoire.

La commune ayant la plus grande surface de zone humide est Angles avec 8 057 hectares, suivie de Longeville-sur-Mer avec 3 293 hectares. Aucune zone humide n'a été pré-localisée sur certaines communes notamment Avrillé, Poiroux ou encore Saint-Hilaire-la-Forêt. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles ne possèdent aucune zone humide, mais simplement que ces dernières n'ont pas été détectées lors de la pré-localisation.

L'ESSENTIEL

**- 16 8745 ha de zones humides prélocalisées
(33 % du territoire)**

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zones humides (ha)	Ratio Surface commune %
Angles	8 057	2.41
Avrillé	0	0.00
Curzon	839	1.42
Grosbreuil	0	0.00
Jard-sur-Mer	370	0.22
La Boissière-des-Landes	0	0.00
La Jonchère	92	0.08
Le Bernard	147	0.05
Le Champ-Saint-Père	663	0.27
Le Givre	49	0.04
Longeville-sur-Mer	3 293	0.87
Moutiers-les-Mauxfaits	0	0.00
Poiroux	0	0.00
Saint-Avaugourd-des-Landes	0	0.00
Saint-Benoist-sur-Mer	1 852	1.19
Saint-Cyr-en-Talmondais	102	0.07
Saint-Hilaire-la-Forêt	0	0.00
Saint-Vincent-sur-Graon	723	0.15
Saint-Vincent-sur-Jard	97	0.07
Talmont-Saint-Hilaire	590	0.07
CC Vendée Grand Littoral	16 875	0.33

Réglementation sur les zones humides

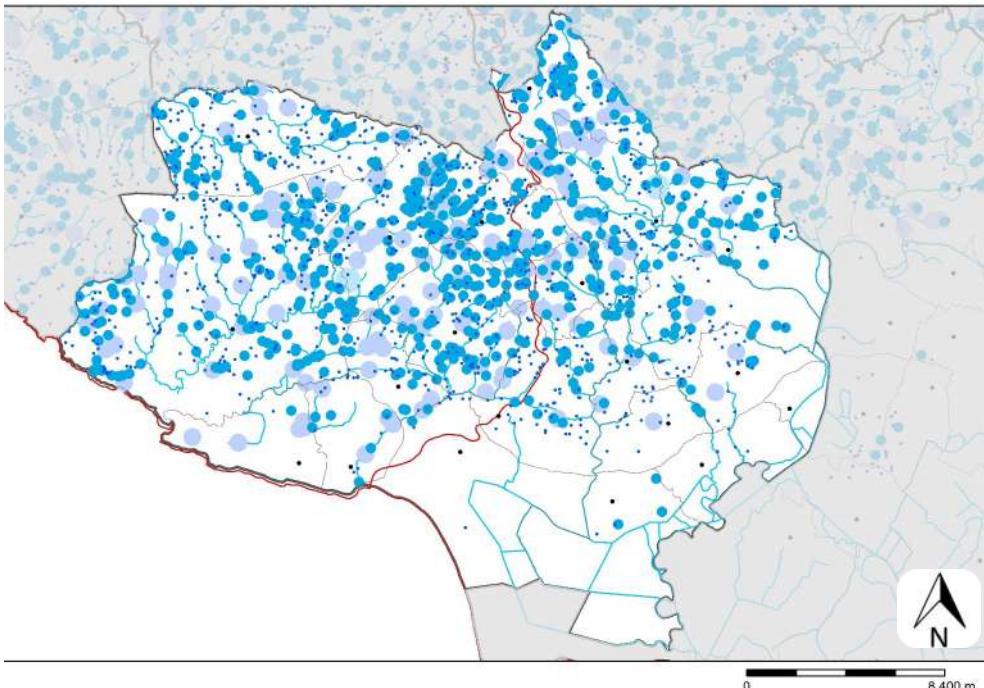
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

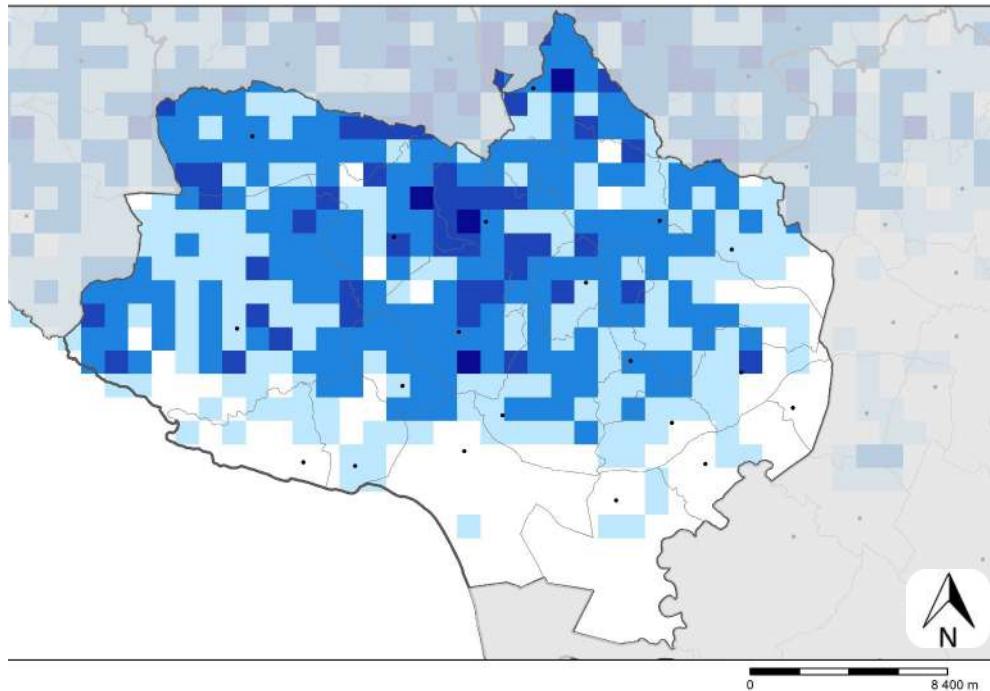
Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE



Les étangs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

La communauté de communes Vendée Grand Littoral possède plus de 1 700 étangs. Leur densité au km² est relativement importante puisque la moitié du territoire possède plus de quatre étangs au km². Au total elle regroupe plus de 1 700 étangs, qui représente 768 ha (1 % du territoire).

Arrive en tête la commune de Talmont-Saint-Hilaire avec 377 étangs, et Grosbreuil qui en compte 195. Les communes du sud de l'EPCI, qui sont celles du marais poitevin, possèdent que peu d'étangs (Angles : 5 ; Curzon : 0, ...)

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux, ...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- 1 776 étangs sur le territoire soit 3,5 étangs au km²

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

Nombre d'étangs selon leur surface par communes

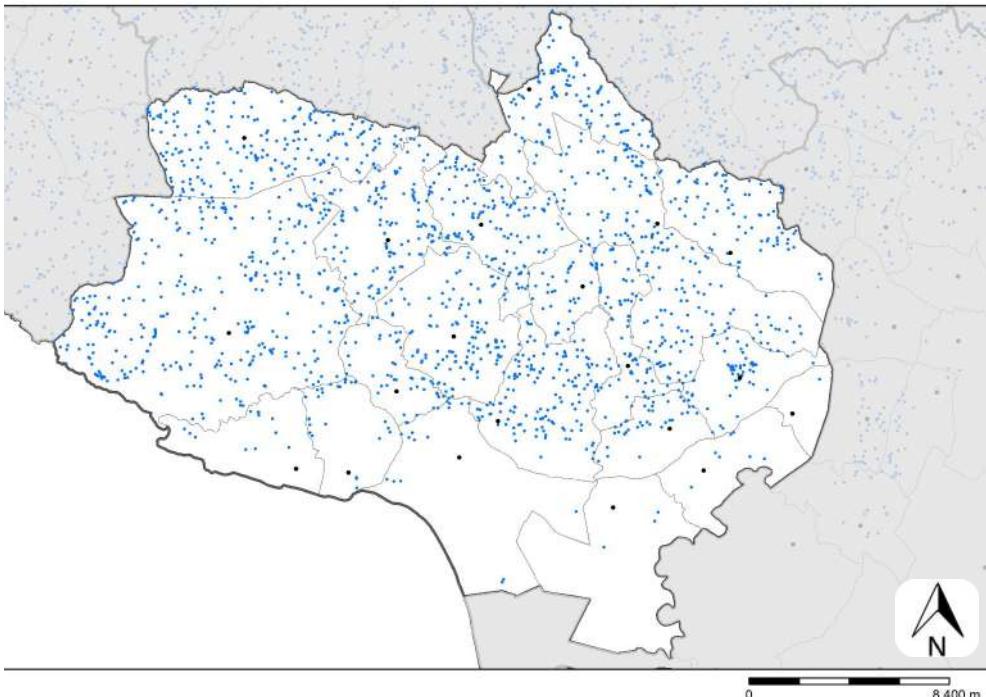
Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité <étangs / km ²
Angles	5	5	0	0	0.1
Avrillé	150	139	11	0	6
Curzon	0	0	0	0	0
Grosbreuil	195	188	7	0	5.4
Jard-sur-Mer	7	2	5	0	0.4
La Boissière-des-Landes	142	131	11	0	6
La Jonchère	15	14	1	0	1.3
Le Bernard	96	91	5	0	3.5
Le Champ-Saint-Père	65	62	3	0	2.6
Le Givre	51	47	4	0	4.1
Lonaeville-sur-Mer	11	11	0	0	0.3
Moutiers-les-Mauxfaits	45	38	7	0	4.9
Poiroux	163	145	17	1	6.4
Saint-Avaugourd-des-Landes	176	166	9	1	8.4
Saint-Benoist-sur-Mer	4	4	0	0	0.3
Saint-Cyr-en-Talmondais	26	24	2	0	1.9
Saint-Hilaire-la-Forêt	43	36	7	0	4
Saint-Vincent-sur-Graon	181	164	16	1	3.7
Saint-Vincent-sur-Jard	24	20	4	0	1.6
Talmont-Saint-Hilaire	377	348	29	0	4.2
CC Vendée Grand Littoral	1776	1635	138	3	3.5

milieux naturels

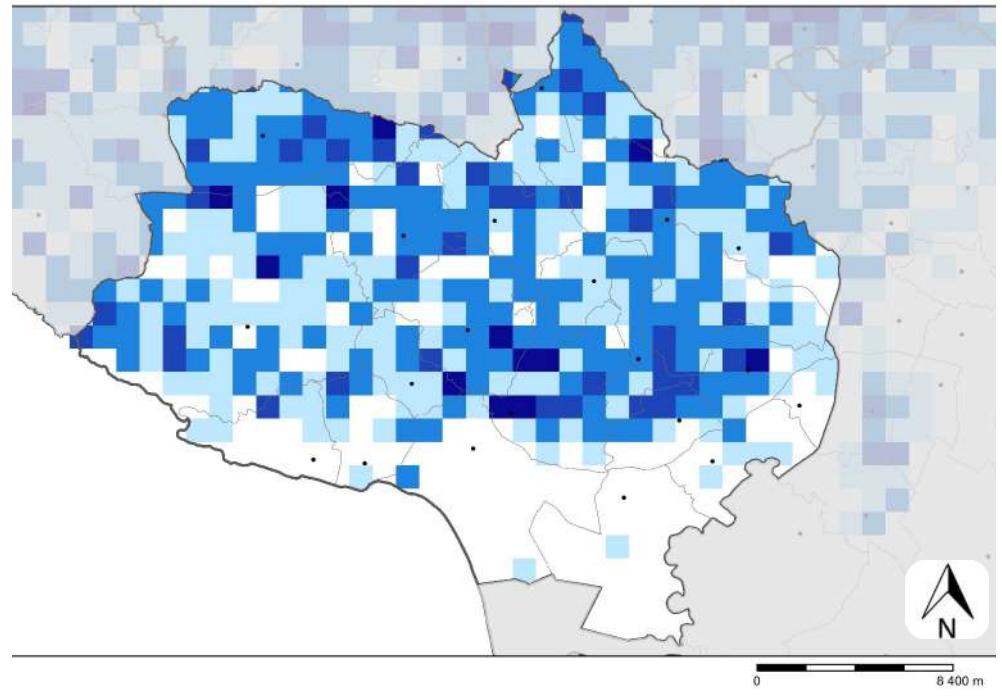
DU TERRITOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalites

Les mares (> 500 m²)



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
- Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

La présence des mares est souvent liée à différents usages historiques ainsi qu'à la densité des cours d'eau. Ceci peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

Comme pour les étangs, les mares sont davantage présentes au nord de l'EPCI et surtout sur les communes ayant un bocage important. Le territoire de Vendée Grand Littoral possède globalement un bon réseau de mares, avec la présence de plus de 1 187 mares, qui représente 86,80 ha.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km².

Nous estimons donc que cette communauté de communes possède une très bonne connectivité puisque certaines communes ont jusqu'à 214 mares (Talmont-Saint-Hilaire), et 150 pour Grosbreuil et Saint-Vincent-sur-Graon. Angles et Curzon n'ont qu'une seule mare chacune.

L'ESSENTIEL

- 1 187 mares
- 2,27 % du territoire

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

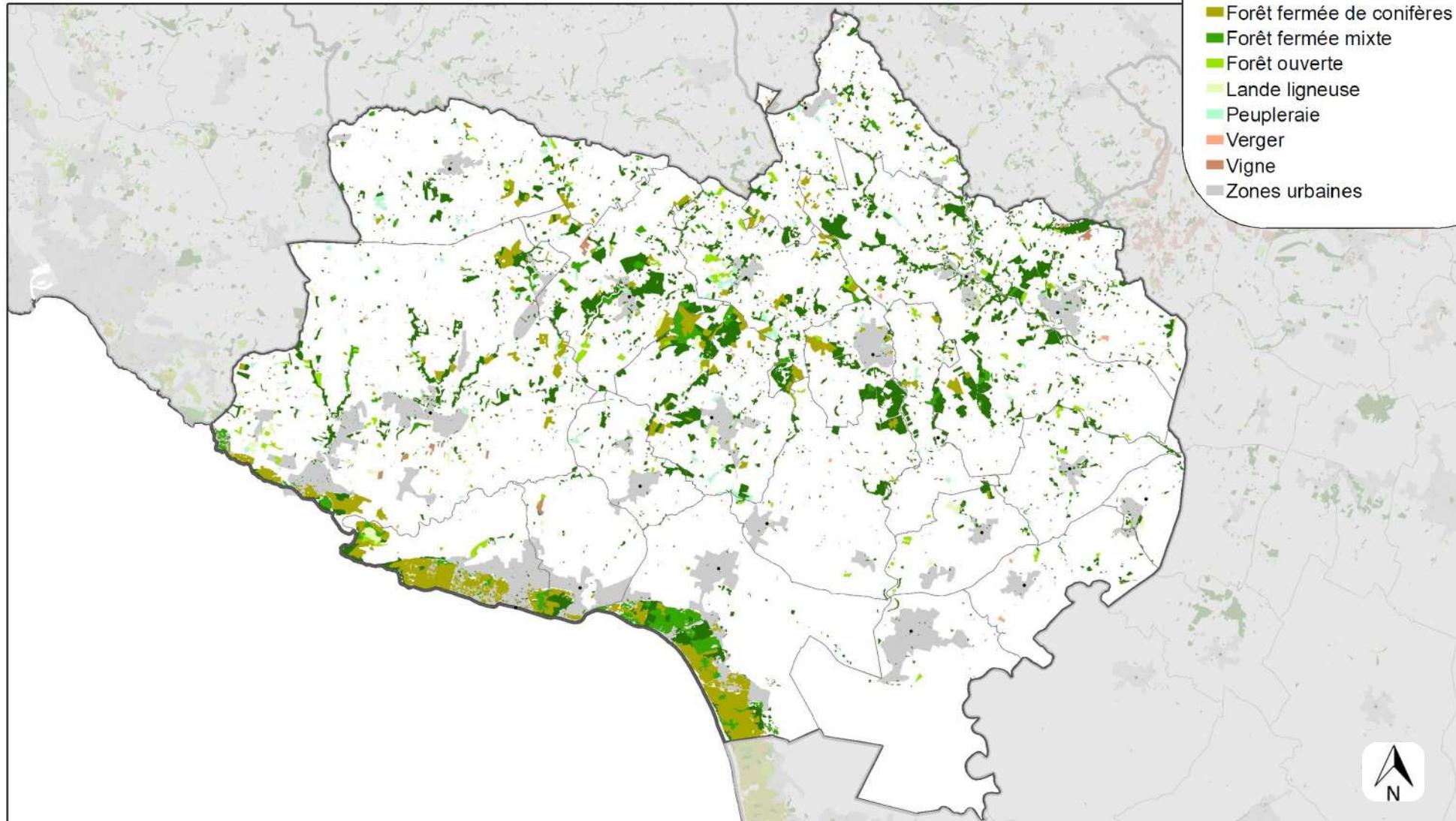
1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Angles	1	0,03
Avrillé	70	2,80
Curzon	1	0,17
Grosbreuil	150	4,13
Jard-sur-Mer	8	0,48
La Boissière-des-Landes	67	2,82
La Jonchère	29	2,52
Le Bernard	113	4,13
Le Champ-Saint-Père	56	2,27
Le Givre	47	3,78
Longeville-sur-Mer	14	0,37
Moutiers-les-Mauxfaits	20	2,17
Poiroux	80	3,15
Saint-Avaugourd-des-Landes	70	3,36
Saint-Benoist-sur-Mer	7	0,45
Saint-Cyr-en-Talmondais	43	3,09
Saint-Hilaire-la-Forêt	30	2,76
Saint-Vincent-sur-Graon	144	2,95
Saint-Vincent-sur-Jard	23	1,57
Talmont-Saint-Hilaire	214	2,39
CC Vendée Grand Littoral	1 187	2,27

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

La communauté de communes Vendée Grand Littoral compte plus de 5 700 hectares de boisements. Elle dispose de près de 2 800 ha de forêts fermées de feuillus et 1 400 ha de forêts fermées de conifères. Ce territoire comporte aussi une diversité de petits boisements comme des landes ligneuses, des vergers... 17 % des forêts de conifères se trouve sur l'EPCI, ce qui n'est pas négligeable. La populiculture est également très présente sur ce territoire puisqu'elle représente 9 % des peupleraies départementale.

Cette diversité de milieu créée une mosaïque d'habitat intéressante pour la biodiversité.

Les boisements sont des milieux accueillant une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

L'ESSENTIEL

- 5 755 ha de boisement | 11,4 % du territoire | Forêts fermées de feuillus en majorité

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

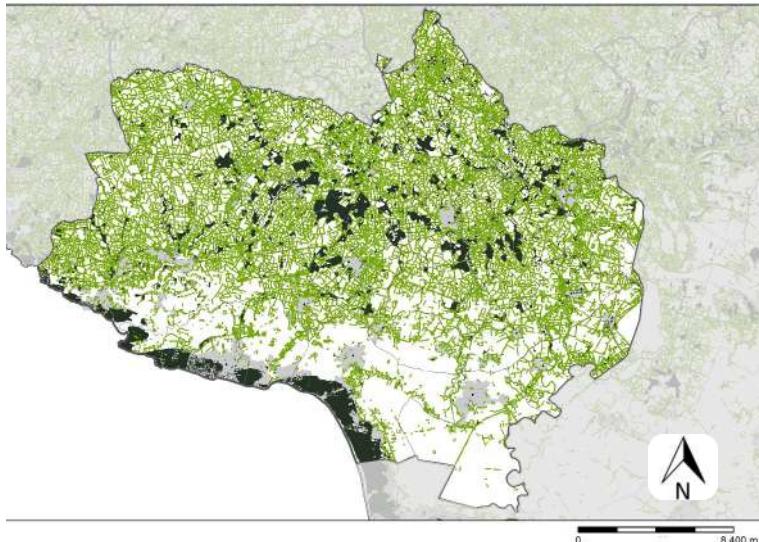
Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	354	0,7 %	5 081	7,0 %
Forêt fermée de conifères	1 394	2,8 %	7 948	17,5 %
Forêt fermée de feuillus	2 769	5,5 %	35 082	7,9 %
Forêt fermée mixte	564	1,1 %	3 666	15,4 %
Forêt ouverte	257	0,5 %	1 941	13,2 %
Lande ligneuse	168	0,3 %	2 090	8,1 %
Peupleraie	218	0,4 %	2 341	9,3 %
Verger	31	0,1 %	935	3,3 %
Total	5 755	11,4 %	59 085	9,7 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

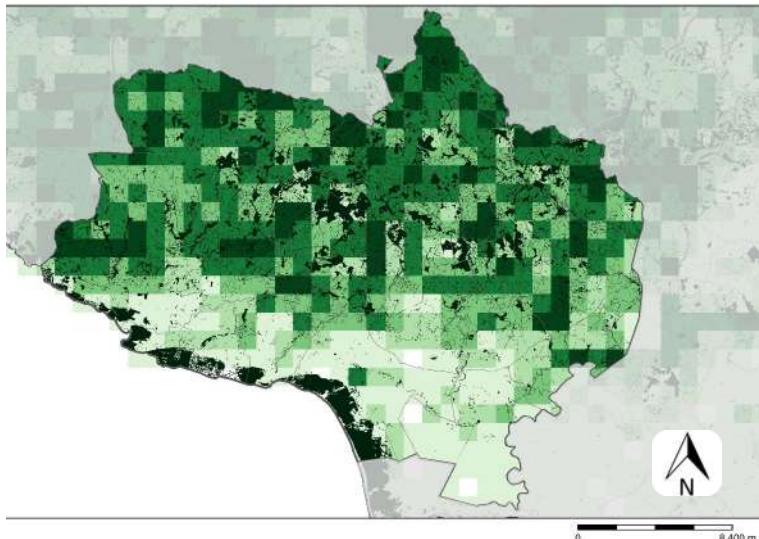
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Linéaire

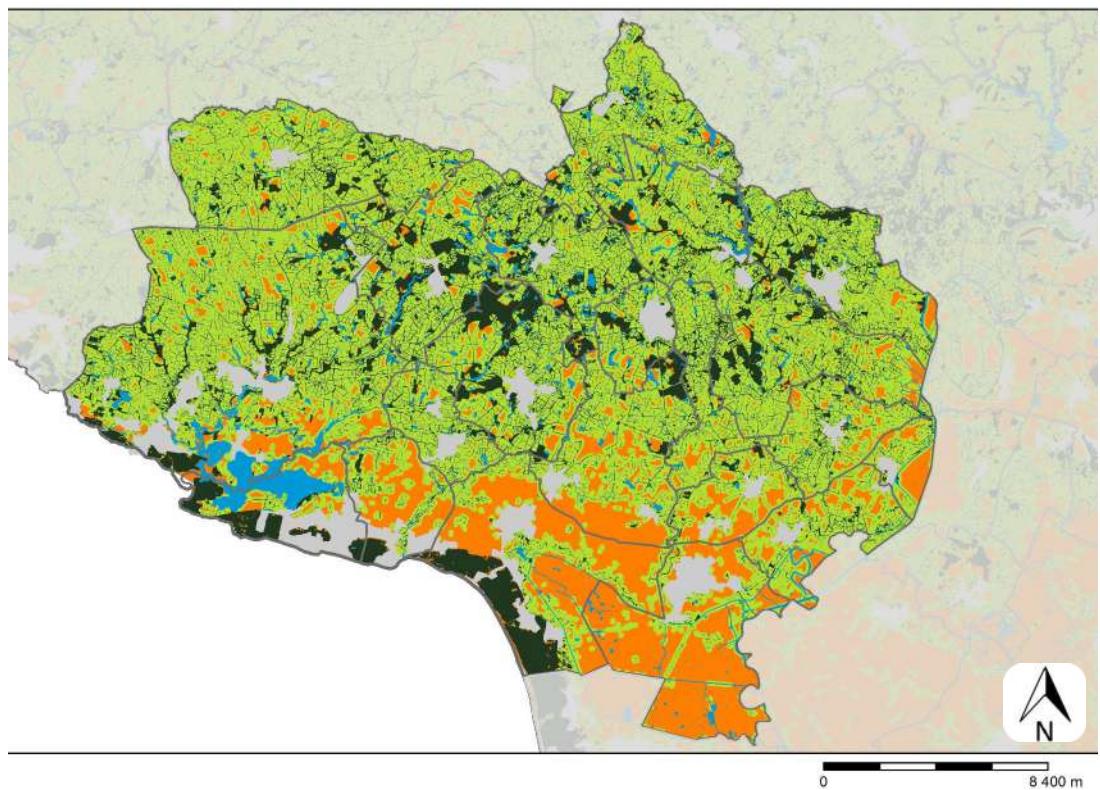


Densité



Les haies

Connectivité



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

La communauté de communes Vendée Grand Littoral possède un bocage dense sur une grande majorité de son territoire avec plus de 3 811 km de linéaire de haies. Précisons que ces données sont à prendre avec précaution car la densité départementale de haies en Vendée date de 2016 et a probablement évolué en 7 ans. Huit communes du territoire dépassent la moyenne départementale en terme de densité de haies (en Vendée 85ml/ha).

Les communes ayant une forte densité de haies sont La Boissière-des-Landes et Grobreuil avec respectivement 118 ml/ha et 110 ml/ha.

Les communes les moins densifiées sont logiquement celles du littoral et marais poitevin.

L'ESSENTIEL

- 3 810 km de haies sur le territoire
- 75 ml/ha en moyenne

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1

2

3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haies par ha
Angles	52 813	1	15
Avrillé	210 606	6	84
Curzon	35 438	1	60
Grosbreuil	401 222	11	110
Jard-sur-Mer	28 979	1	17
La Boissière-des-Landes	278 954	7	118
La Jonchère	60 303	2	52
Le Bernard	154 881	4	57
Le Champ-Saint-Père	240 129	6	97
Le Givre	126 611	3	102
Longeville-sur-Mer	87 051	2	23
Moutiers-les-Mauxfaits	68 406	2	74
Poiroux	228 940	6	90
Saint-Avaugourd-des-Landes	225 250	6	108
Saint-Benoist-sur-Mer	113 592	3	73
Saint-Cyr-en-Talmondais	126 785	3	91
Saint-Hilaire-la-Forêt	114 544	3	105
Saint-Vincent-sur-Graon	442 529	12	91
Saint-Vincent-sur-Jard	60 317	2	41
Talmont-Saint-Hilaire	753 351	20	84
CC Vendée Grand Littoral	3 810 701	100	75

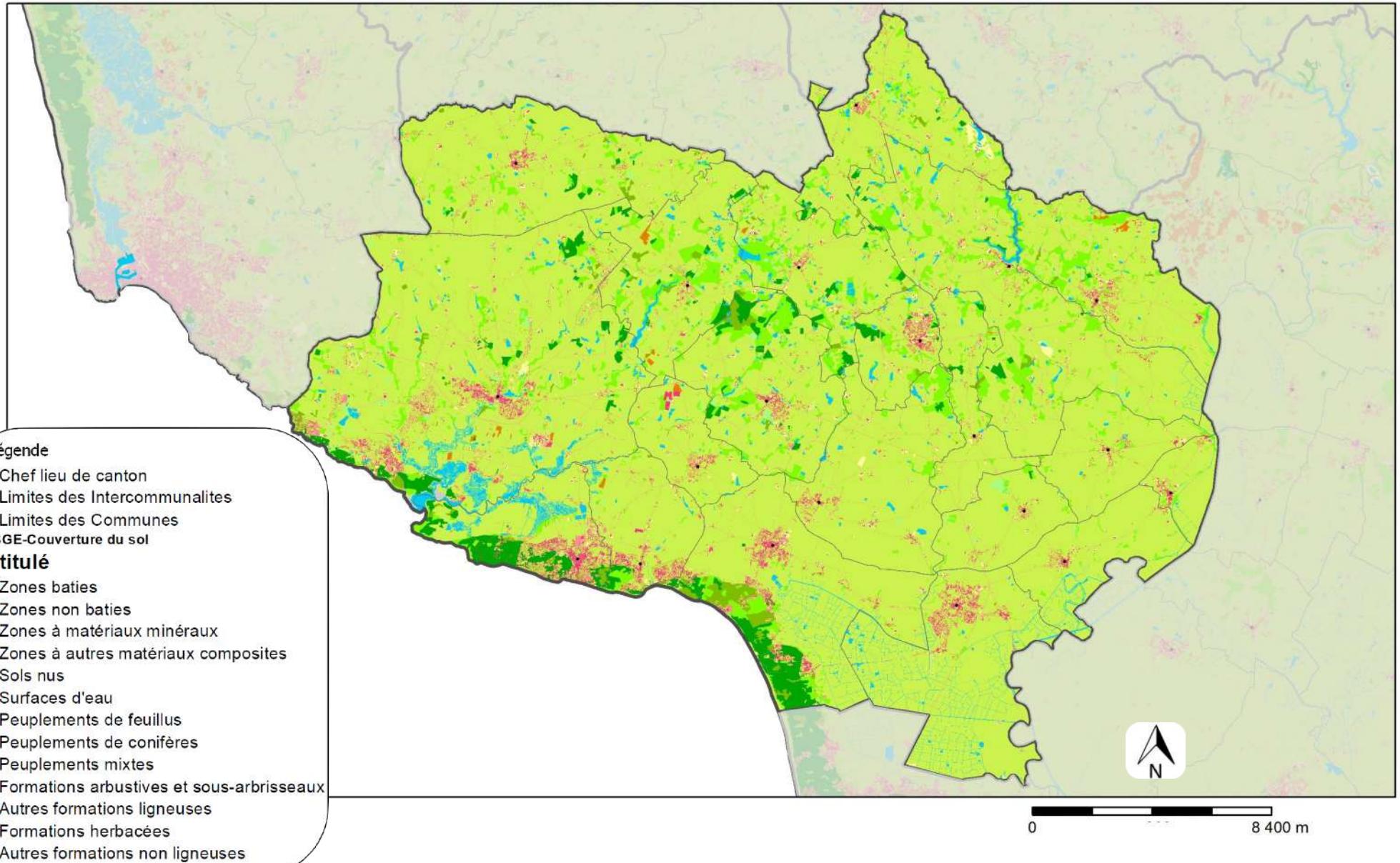
Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

Occupation du sol



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires. La communauté de communes Vendée Grand Littoral présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales:

- Les formations herbacées (principalement des prairies) avec 81 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec 7 % du territoire

La surface urbaine est peu importante sur le territoire puisqu'elle ne représente que 4 % de celui-ci. Toutefois, certaines communes sont malgré tout très urbanisée. C'est notamment le cas des communes littorales telles que Longeville-sur-Mer, Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

L'ESSENTIEL

- Urbanisation peu développée dans le bocages

Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance

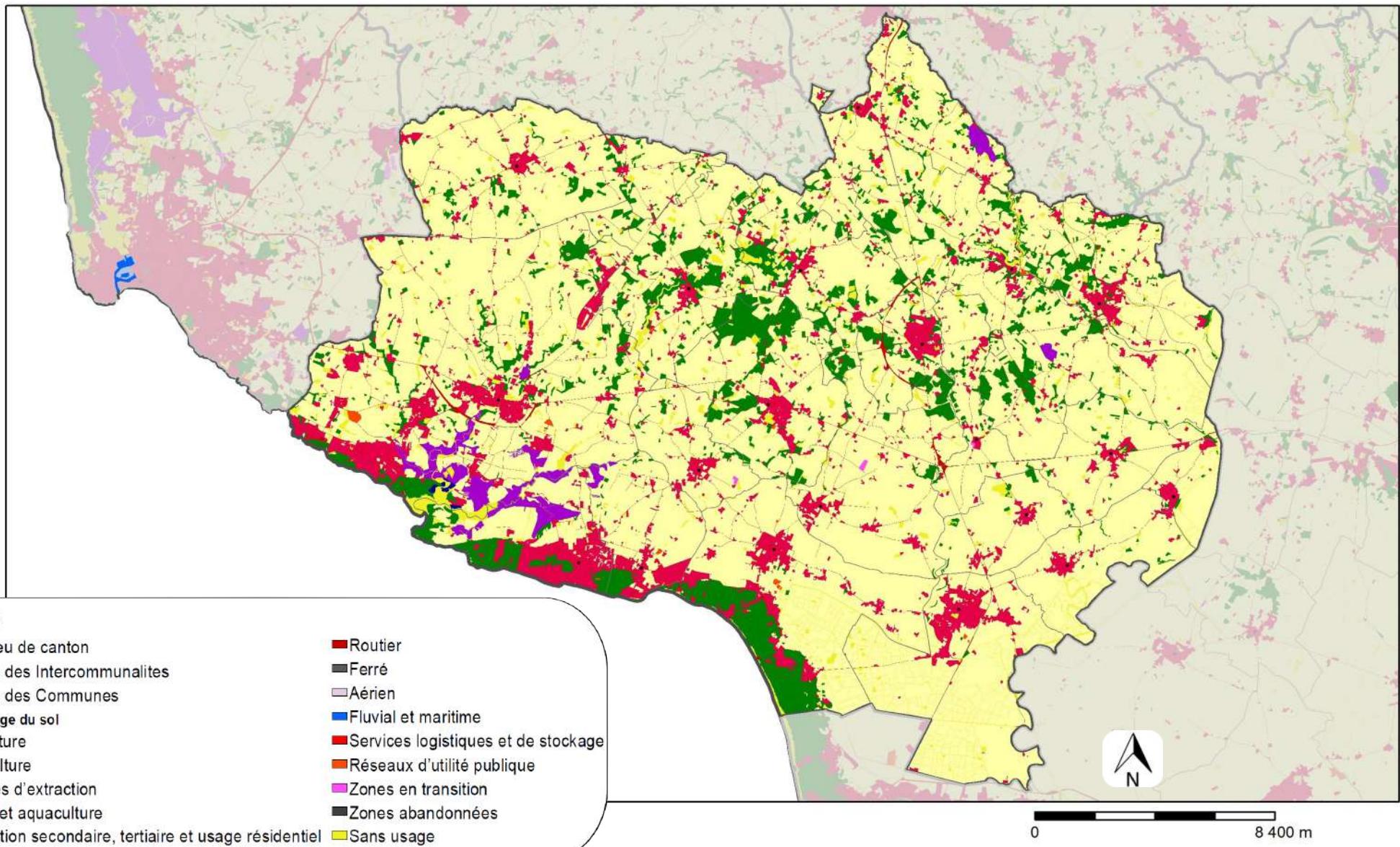
1 2 3

Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	76	0,2 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	317	0,6 %
Formations herbacées	41 047	80,8 %
Peuplements de conifères	1 313	2,6 %
Peuplements de feuillus	3 530	7,0 %
Peuplements mixtes	511	1,0 %
Sols nus	57	0,1 %
Surfaces d'eau	1 359	2,7 %
Zones bâties	1 018	2,0 %
Zones non bâties	865	1,7 %
Zones à matériaux minéraux	686	1,4 %

aménagement

DU TERRITOIRE

Usages du sol



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

A l'image de l'occupation du sol, c'est l'activité agricole qui est la mieux représentée sur l'EPCI avec 75 % du territoire. Le second usage est la production sylvicole avec 9 % du territoire. S'en suit le secteur secondaire et tertiaire avec 8 % de la surface.

L'ESSENTIEL

- Dominance de l'usage agricole avec 75 % du territoire total

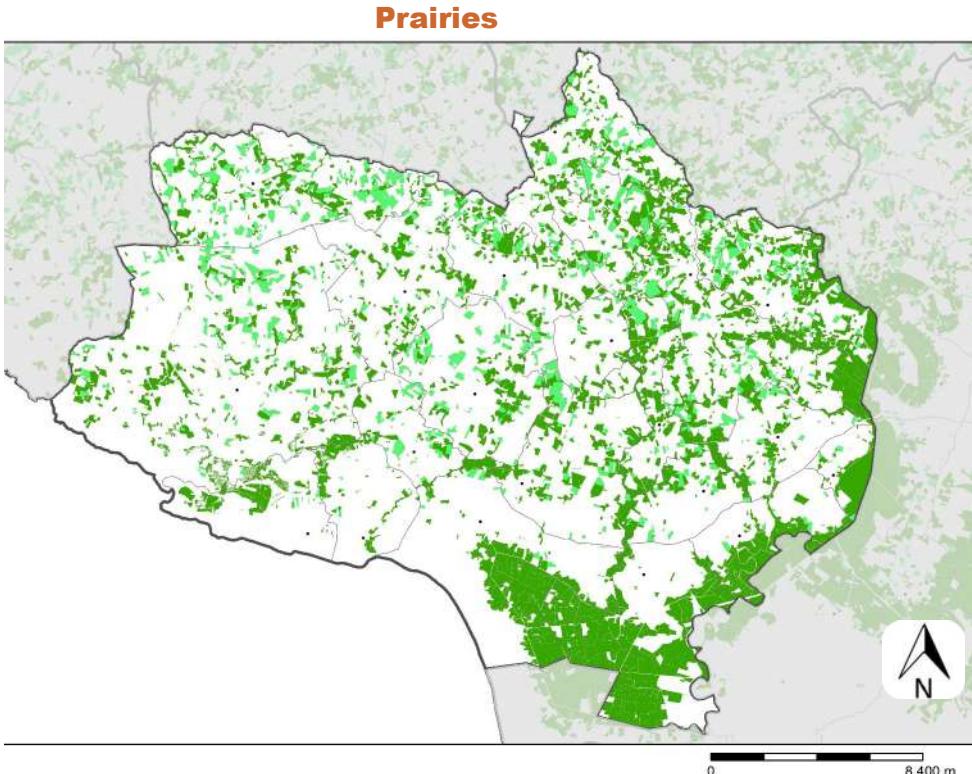
Surface des différents types d'usages du sol

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Typologie d'usage du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Activités d'extraction	638	1,3 %
Agriculture	38405	75,6 %
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	4374	8,6 %
Pêche et Aquaculture	21	0,0 %
Réseaux de transport fluvial et maritime	7	0,0 %
Réseaux d'utilité publique	43	0,1 %
Réseaux ferrés	11	0,0 %
Réseaux routiers	813	1,6 %
Sans usage	1754	3,5 %
Sylviculture	4695	9,2 %
Zones abandonnées	0	0,0 %
Zones en transition	16	0,0 %

aménagement

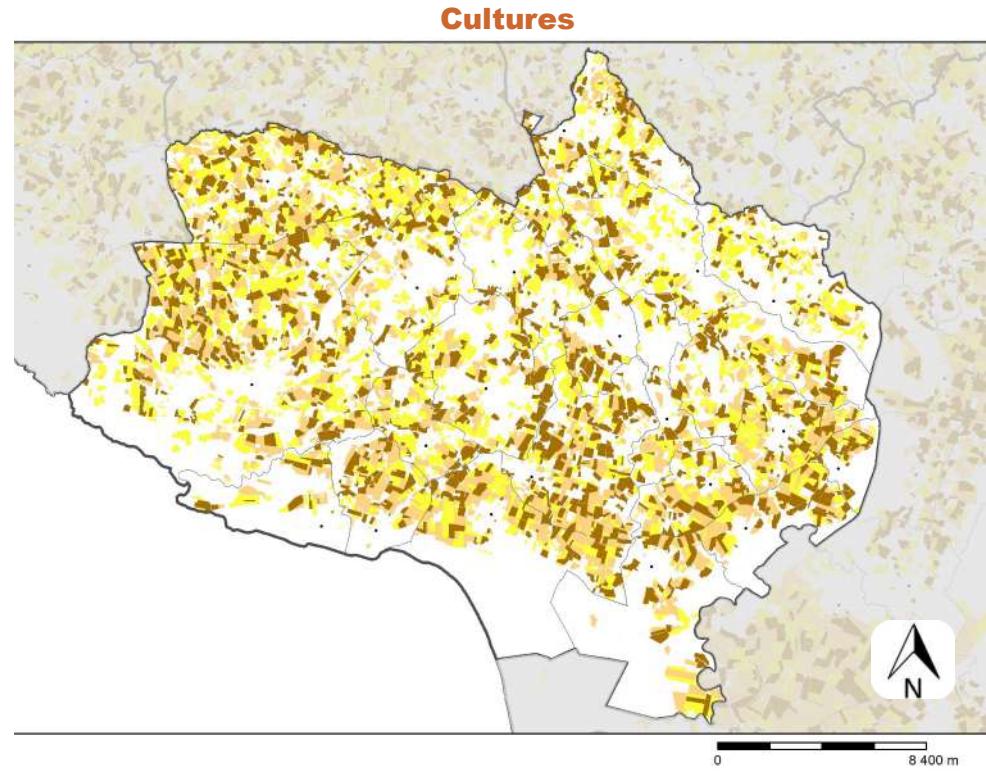
DU TERRITOIRE



Légende

- RPG parcelles graphiques**
- Prairies permanentes
 - Prairies temporaires
 - Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalités

Agriculture – Registre parcellaire graphique



Légende

- RPG parcelles graphiques**
- Libellé Culture
- Blé
 - Mais
 - Autres cultures
 - Chef lieu de canton
 - Limites des Intercommunalités
 - Limites des Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VENDÉE GRAND LITTORAL (85)**

En 2020, la communauté de communes Vendée Grand Littoral comptait 33 949ha de Surface Agricole Utile (SAU). Le territoire est une terre d'élevage, pour principal usage les prairies permanentes (32 % de la SAU). Elles sont très présentes sur la frange sud-est du territoire.

La première production sur le territoire est le maïs grain et ensilage avec 25 % de la SAU. S'en suit les prairies temporaires et le blé tendre avec 9 % de la SAU. Ici aussi, ces productions sont réparties de façon homogène sur le territoire.

Les communes ayant la plus grande surface de prairie permanente sur la communauté de communes de Vendée Grand Littoral sont Angles et Saint-Vincent-sur-Graon avec plus de 1 400 hectares. A l'inverse, celle qui en ont le moins sont Moutiers-les-Mauxfaits et Saint-Hilaire-la-Forêt avec moins de 150 hectares.

Du côté des prairies temporaires, ce sont les communes de Grosbreuil et Talmont-Saint-Hilaire avec plus de 500 hectares.

L'ESSENTIEL

- Territoire tourné vers l'agriculture avec 73 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs et blé)

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance

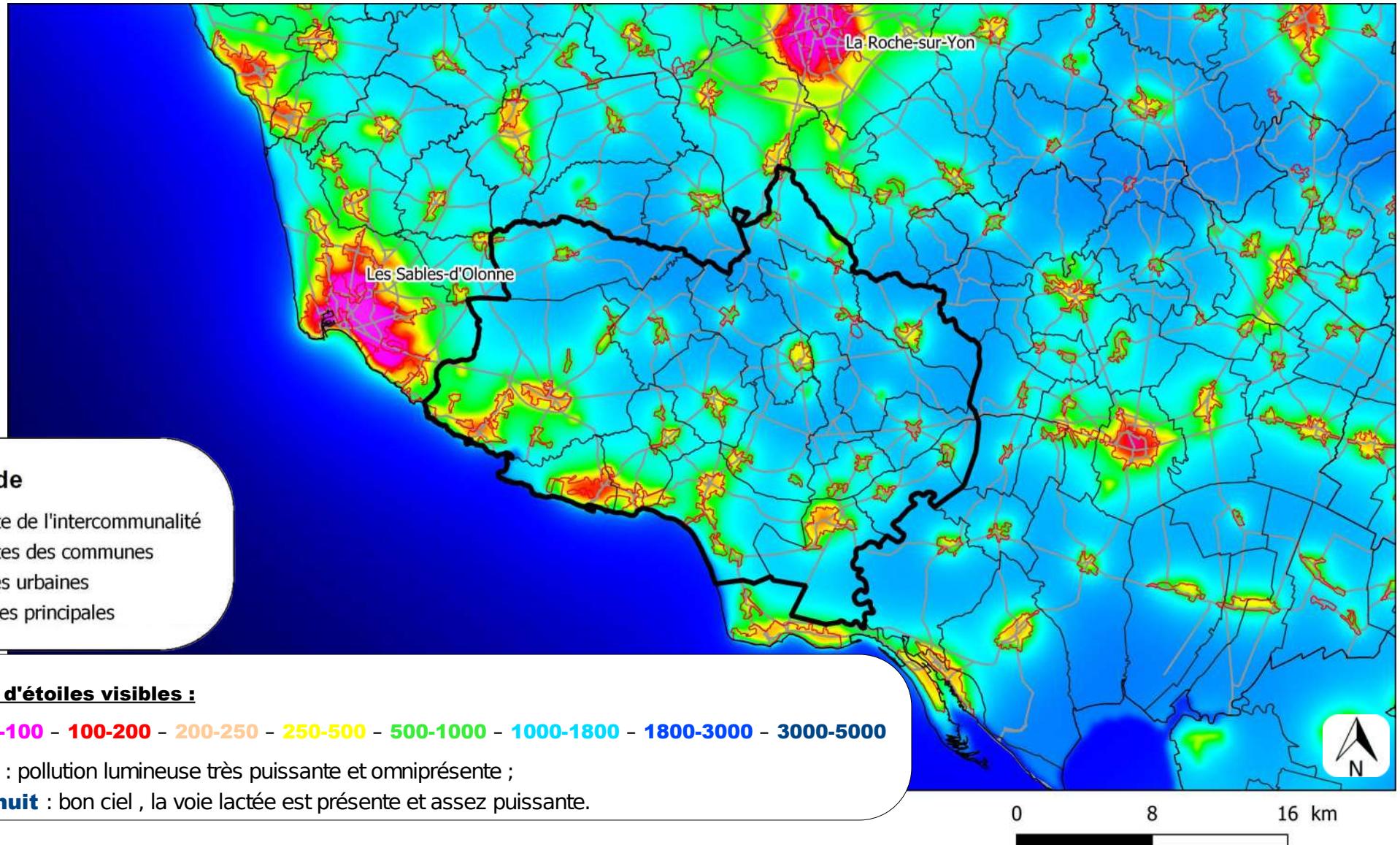


Assolement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	3 000	9 %	6 %
Colza	484	1 %	1 %
Tournesol	2 228	7 %	4 %
Fourrage	1 342	4 %	3 %
Maïs grain et ensilage	8 410	25 %	17 %
Orge	878	3 %	2 %
Prairies permanentes	10 815	32 %	21 %
Prairies temporaires	3 054	9 %	6 %
Autres céréales	2 148	6 %	4 %
Légumes ou fleurs	379	1 %	1 %
Autres	1 211	4 %	2 %
CC Vendée Grand Littoral	33 949	100 %	67 %

aménagement

DU TERRITOIRE

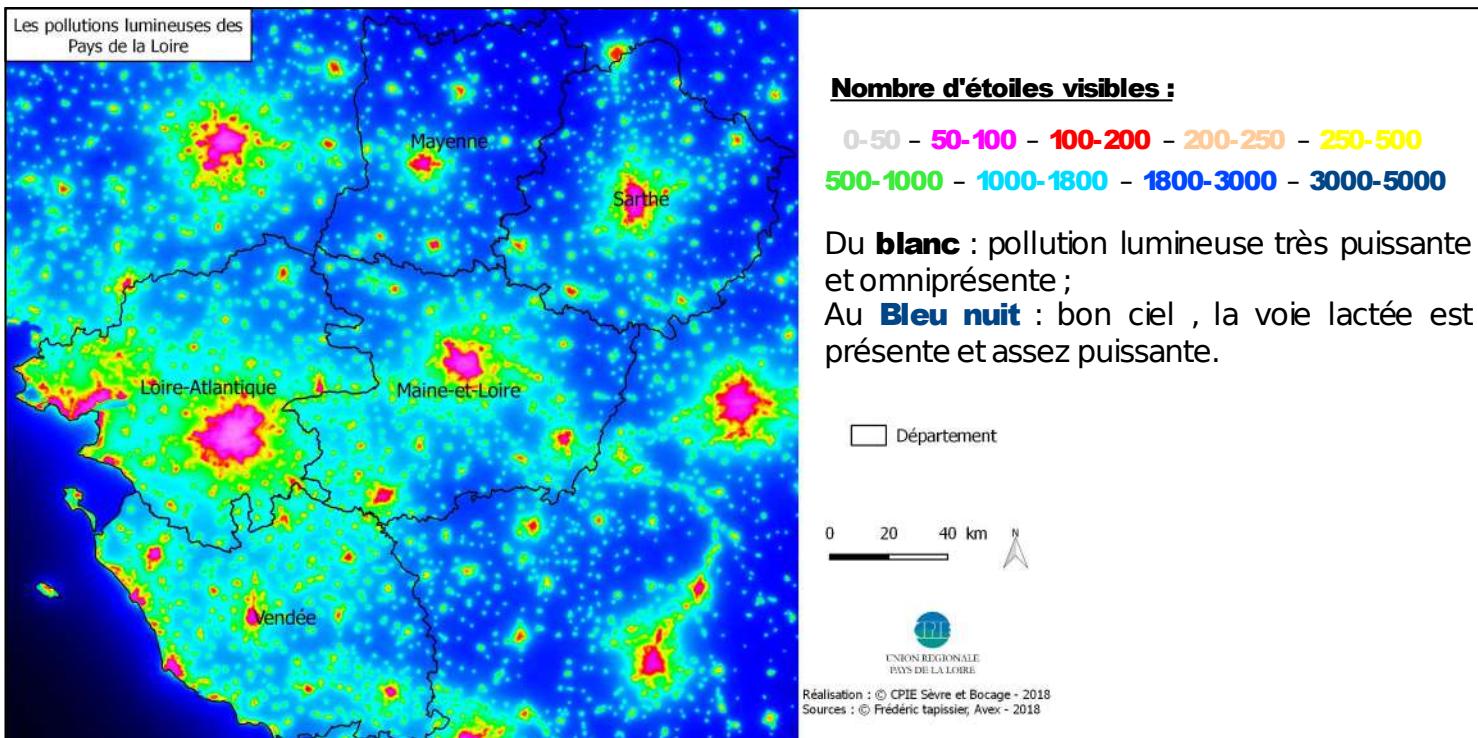
Pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) sur plusieurs échelles. Cette pollution engendre différentes conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : perturbation du rythme circadien, accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration ... Dans le but de diminuer les impacts environnementaux et de réduire la consommation énergétique, la prise en compte de la pollution lumineuse se développe dans nos façons d'aménager le territoire et de vivre. Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande ou par détection de mouvement, éclairage moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée ... La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de la communauté de communes Vendée Grand Littoral, les zones les plus soumises à la pollution lumineuse sont les zones littorales avec les communes de Jard, Saint-Vincent et Talmont. Dans les terres, les points à forte pollution lumineuse correspondent généralement aux centres et bourgs des communes du territoire.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

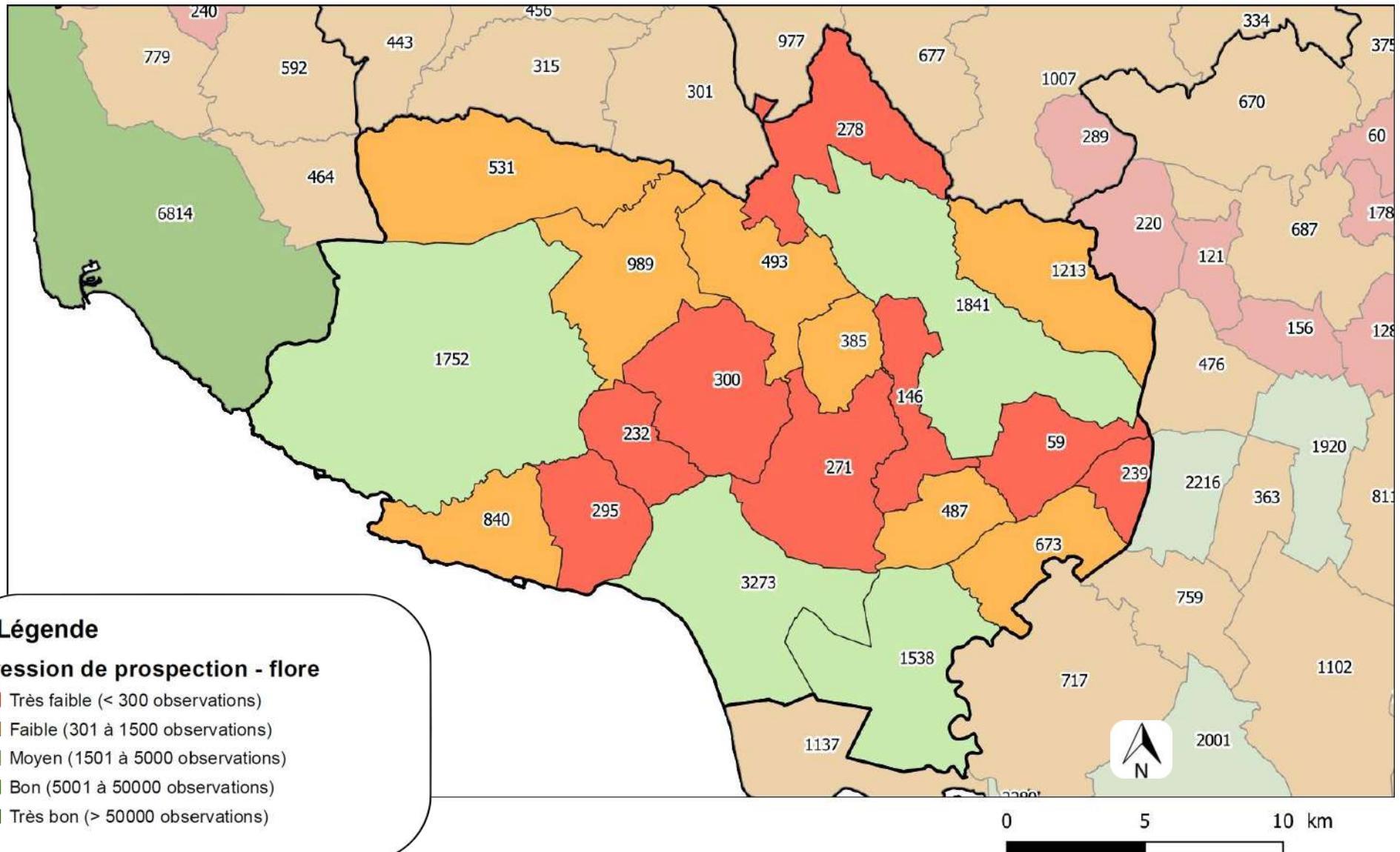
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



Les données utilisées sont issues du portail Biodiv’Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d’observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d’espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d’étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d’initiatives pour l’environnement.

Biodiv’Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d’inventaire, nous avons associé le nombre d’espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d’observation/surface sur les communes.

La commune de Longeville-sur-Mer est de loin la plus prospectée du territoire avec 3 273 observations pour la flore, suivie par Saint-Vincent-sur-Graon (1 841) et Talmont-Saint-Hilaire (1 752). La moins prospectée est Saint-Cyr-en-Talmondais avec seulement 59 observations.

L'ESSENTIEL

- 16 communes présentent une faible pression de prospection
- Quatre communes avec une pression de prospection acceptable

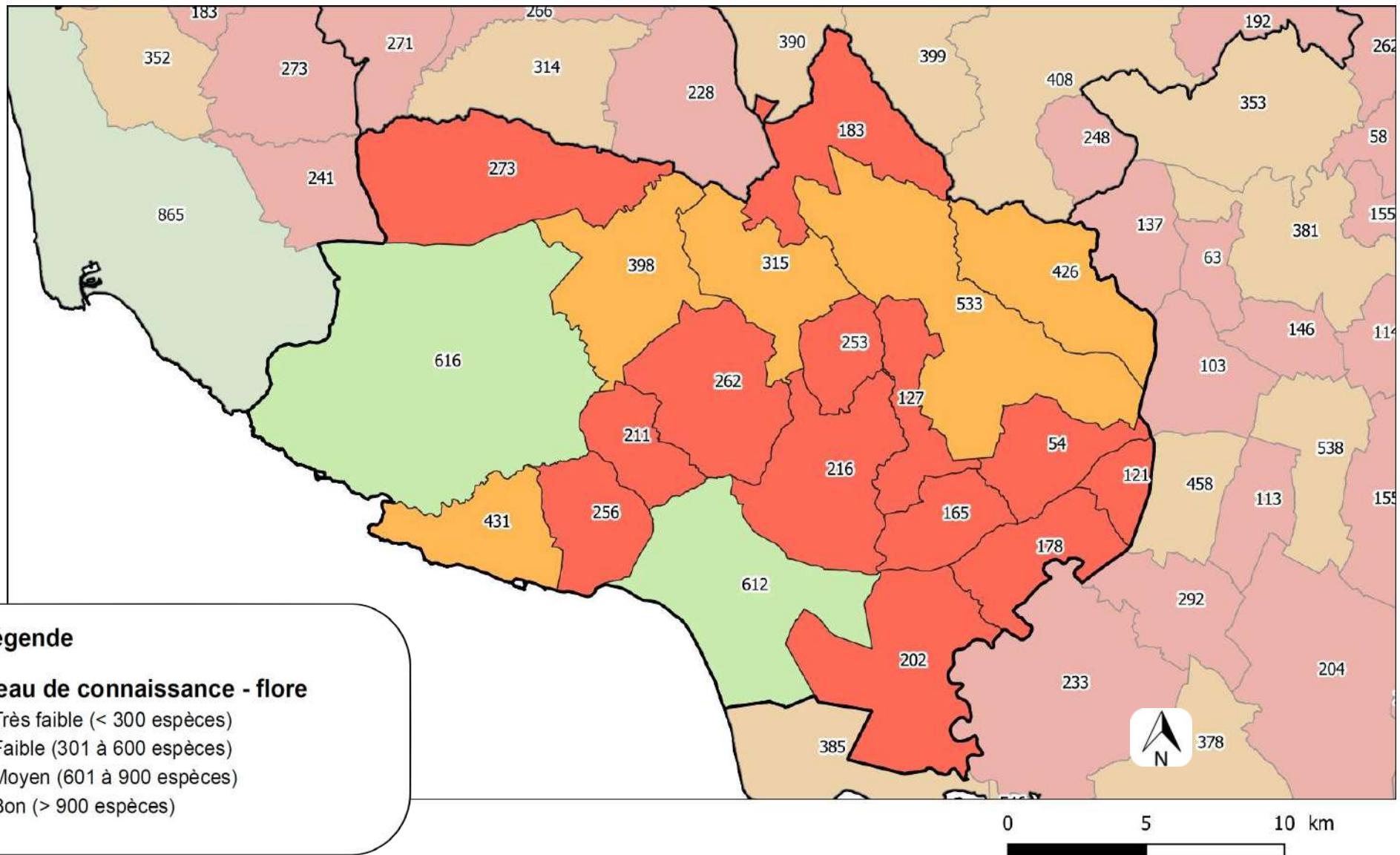


Les inventaires botaniques concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



Deux communes ont un niveau de connaissance bon sur l'EPCI. C'est la commune de Talmont-Saint-Hilaire qui présente le plus d'espèces différentes (616), suivie de près par Longeville-sur-Mer avec 612 espèces. Ces communes sont suivies de Saint-Vincent-sur-Graon avec 533 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est toujours Saint-Cyr-en-Talmondais avec 54 espèces connues.

Les communes ayant un faible niveau de connaissance ne possèdent pas nécessairement une diversité floristique faible. Elles sont en effet souvent moins prospectées.

Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce	Nombre d'espèce patrimoniale
Angles	3 427	1538	202	23
Avrillé	2 503	300	262	3
Curzon	590	239	121	10
Grosbreuil	3 633	531	273	4
Jard-sur-Mer	1 657	840	431	28
La Boissière-des-Landes	2 374	278	183	4
La Jonchère	1 150	487	165	10
Le Bernard	2 737	271	216	3
Le Champ-Saint-Père	2 467	1 213	426	15
Le Givre	1 242	146	127	6
Longeville-sur-Mer	3 805	3 273	612	32
Moutiers-les-Mauxfaits	923	385	253	0
Poiroux	2 538	989	398	8
Saint-Avaugourd-des-Landes	2 085	493	315	6
Saint-Benoist-sur-Mer	1 553	673	178	15
Saint-Cyr-en-Talmondais	1 391	59	54	5
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 088	232	211	5
Saint-Vincent-sur-Graon	4 879	1 841	533	25
Saint-Vincent-sur-Jard	1 465	295	256	8
Talmont-Saint-Hilaire	8 953	1 752	616	46
Total	50 460	15 835	/	104

L'ESSENTIEL

- Talmont-Saint-Hilaire est la commune avec le nombre d'espèces le plus élevé
- Trois communes possèdent moins de 150 espèces

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Parmi les 104 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, 11 sont protégées à l'échelle nationale.

Parmi ces plantes, on peut noter la présence de la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), une petite fougère qui se développe sur les berges inondées en pentes douces. Elle est très sensible à la qualité de l'eau et ne subsiste que sur quelques communes de Vendée, dont Champ-Saint-Père. Également connue à Angles, les données d'observations les plus récentes datent par contre de 2010. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme « Quasi menacée » (NT) en France, « En danger Critique » (CR) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également.

On peut aussi signaler la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*) sur trois communes. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme « Quasi menacée » (NT) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Principalement présent en Loire-Atlantique ; en Vendée, il n'est connu que sur 18 communes.

32 autres espèces sont protégées en Pays de la Loire, 43 présentent un statut défavorable sur une liste rouge nationale et/ou régionale et 18 sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire.

C'est sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire que le plus d'espèces patrimoniales ont été recensées (46).



Marsilea quadrifolia, Dorian ANGOT



Luronium natans, Jérôme TOURNEUR

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

18 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes Vendée Grand Littoral :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Fausse Gratirole (*Lindernia dubia*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- J ussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- J ussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*)
- Paspale peu épineux (*Paspalum paucispicatum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



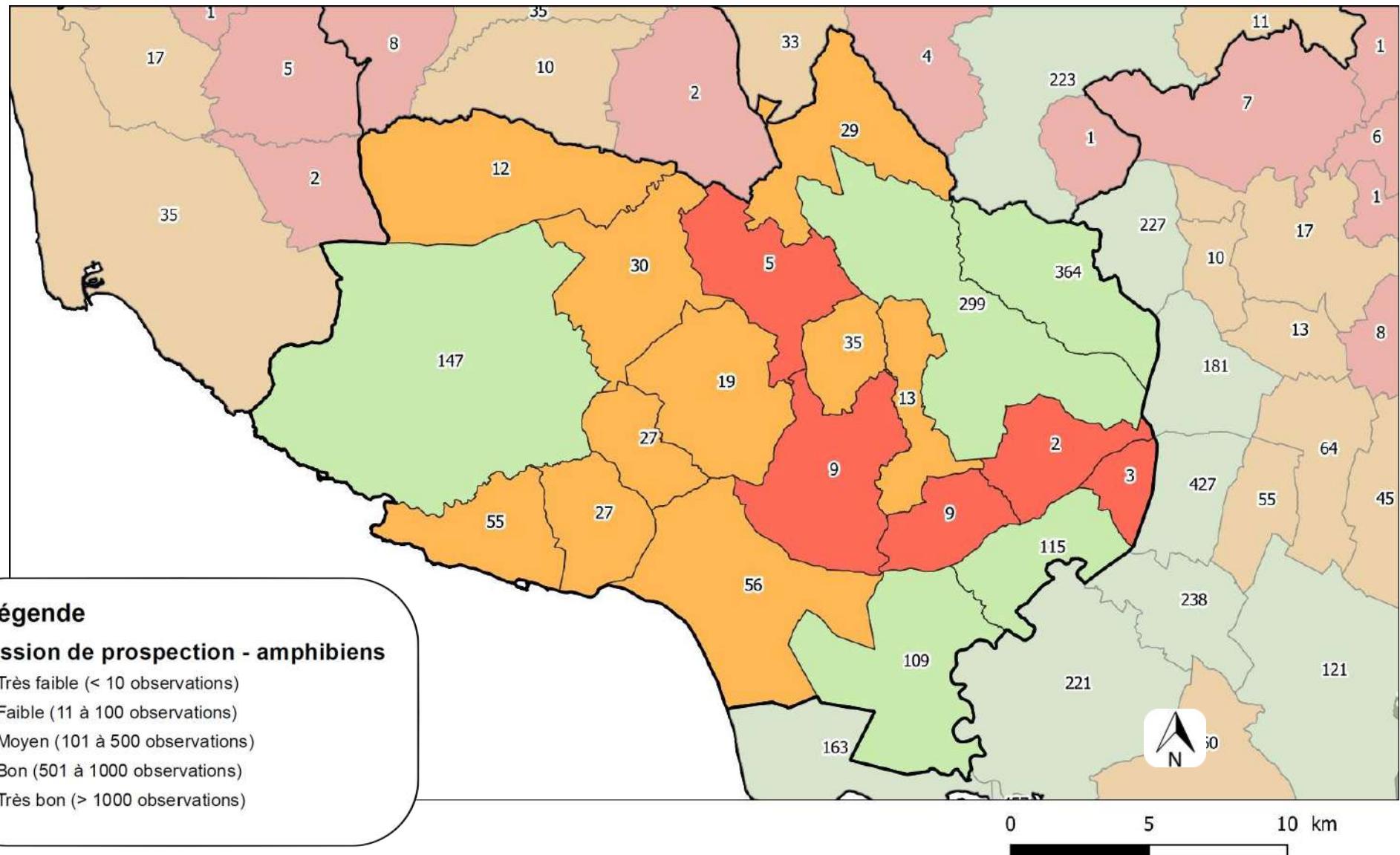
Reynoutria japonica - C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur 10 des 20 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



La pression de prospection du groupe des Amphibiens est assez hétérogène sur la communauté de communes (entre 2 et 364 observations) : elle va de moyenne à très faible. La commune ayant le plus de données est Le Champ-Saint-Père, suivie de Saint-Vincent-sur-Graon et de Saint-Benoist-sur-Mer avec respectivement 299 et 115 observations. Cinq communes ont moins de 10 données, comme Saint-Hilaire-la-Forêt, Curzon, La Jonchère ou encore Le Bernard.

L'ESSENTIEL

- Taxon répertorié de manière hétérogène sur la communauté de communes
- Cinq communes avec une pression de prospection très faible
- Cinq communes avec une pression de prospection moyenne

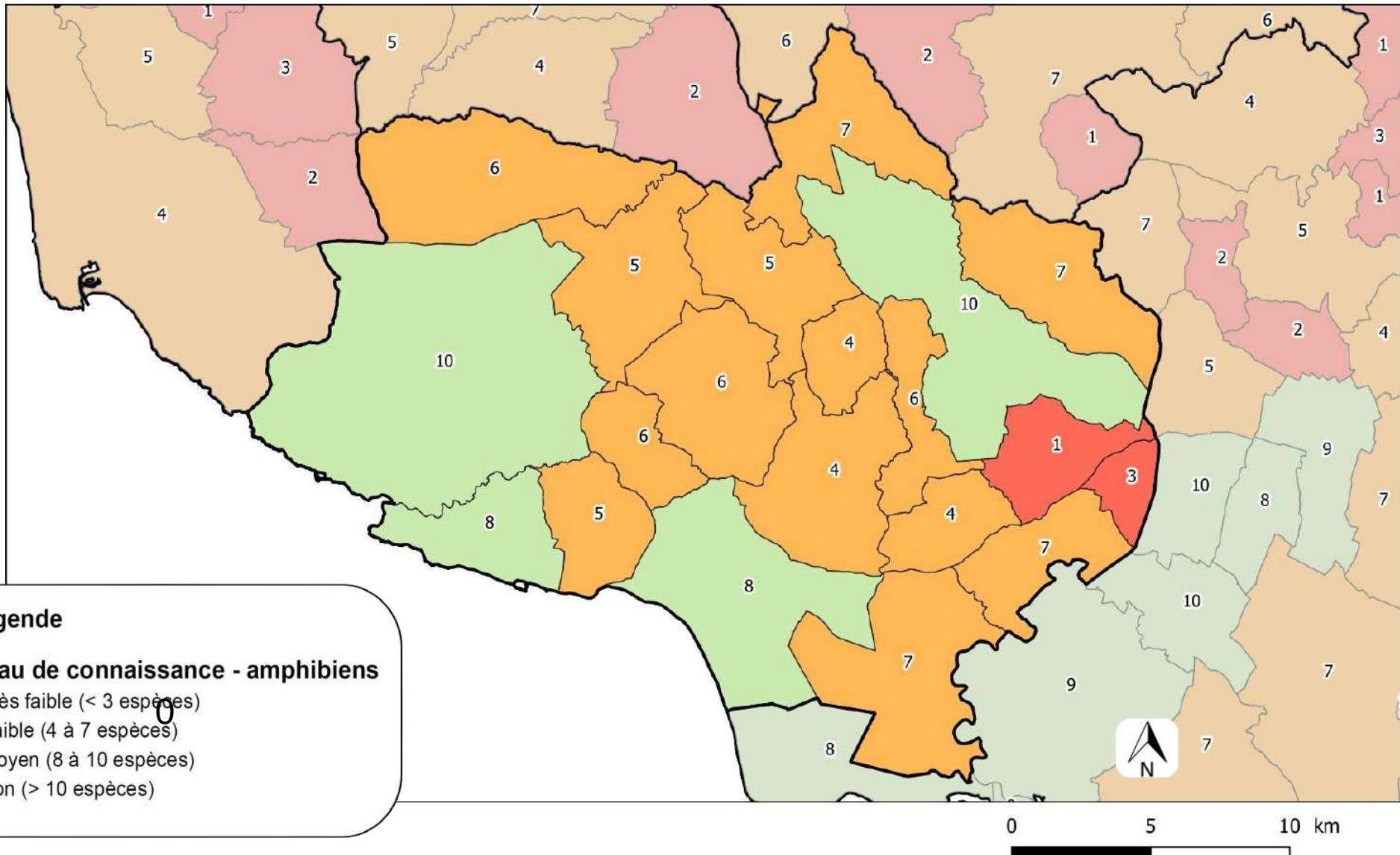
Synthèse des inventaires «Amphibiens»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Angles	593	109	7
Avrillé	1 462	19	6
Curzon	924	3	3
Grosbreuil	3 342	12	6
Jard-sur-Mer	2 554	55	8
La Boissière-des-Landes	2 754	29	7
La Jonchère	1 392	9	4
Le Bernard	2 383	9	4
Le Champ-Saint-Père	2 474	364	7
Le Givre	1 249	13	6
Longeville-sur-Mer	3 669	56	8
Moutiers-les-Mauxfaits	1 154	35	4
Poiroux	1 682	30	5
Saint-Avaugourd-des-Landes	3 803	5	5
Saint-Benoist-sur-Mer	2 573	115	7
Saint-Cyr-en-Talmondais	2 086	2	1
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 556	27	6
Saint-Vincent-sur-Graon	1 093	299	10
Saint-Vincent-sur-Jard	4 880	27	5
Talmont-Saint-Hilaire	9 047	147	10
Total	50 600	1 364	18

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



Treize espèces ont été inventoriées sur la communauté de communes Vendée Grand Littoral. La plus grande diversité d'espèce a été recensée à Saint-Vincent-sur-Graon et Talmont-Saint-Hilaire avec 10 espèces au total. Viennent ensuite les communes de Longeville-sur-Mer et de Jard-sur-Mer qui comptabilisent huit espèces d'amphibiens.

Deux communes ont un niveau de connaissance très faible : Curzon avec trois espèces et Saint-Cyr-en-Talmondais, avec une espèce.

Huit espèces patrimoniales ont été inventoriées sur la communauté de communes. Parmi les plus remarquables nous pouvons citer le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) et la Grenouille de Pérez (*Pelophylax perezi*). Elles apparaissent en tant qu'amphibiens « en danger » sur la liste rouge régionale et « vulnérable » sur la liste rouge nationale. Le Pélobate est présent sur les dunes de la pointe du Payré à Jard-sur-Mer. La Grenouille de Pérez a été recensée sur les communes de Saint-Benoist-sur-Mer et Talmont-Saint-Hilaire.

Citons également le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*). Ces deux espèces apparaissent en tant qu'amphibiens quasi-menacé sur la liste rouge régionale. Le Triton crêté, peu fréquent en Vendée a été observé sur une seule commune de l'EPCI : Saint-Vincent-sur-Graon. Quant au Triton marbré, il s'observe sur douze communes. Ces deux espèces s'hybrident et donnent naissance au Triton de Blasius (*Triturus cristatus x Triturus marmoratus*). Cet hybride a été observé à Saint-Vincent-sur-Graon, commune où ses deux espèces parentes sont présentes.

Notons aussi le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), présent sur la commune du Poiroux et quasi-menacée à l'échelle régionale. Cette espèce pionnière est apte à coloniser de nouveau milieu rapidement. En effet il colonise des habitats à végétations ouvertes et rases, alternant avec des zones de sol nu, habitats plutôt hostiles aux autres amphibiens. Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) sont également inscrits sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce quasi-menacée. Cette dernière espèce est présente sur la totalité de l'EPCI, tandis que le Pélodyte est essentiellement présent sur les communes du marais poitevin et littorales.

L'unique espèce identifiée sur la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais est elle aussi patrimoniale. Il s'agit de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*). Elle est classée « quasi-menacée » en Pays-de-la-Loire.

Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui en fait le groupe vivant le plus menacé sur notre planète devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc primordial de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes Challans Gois, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

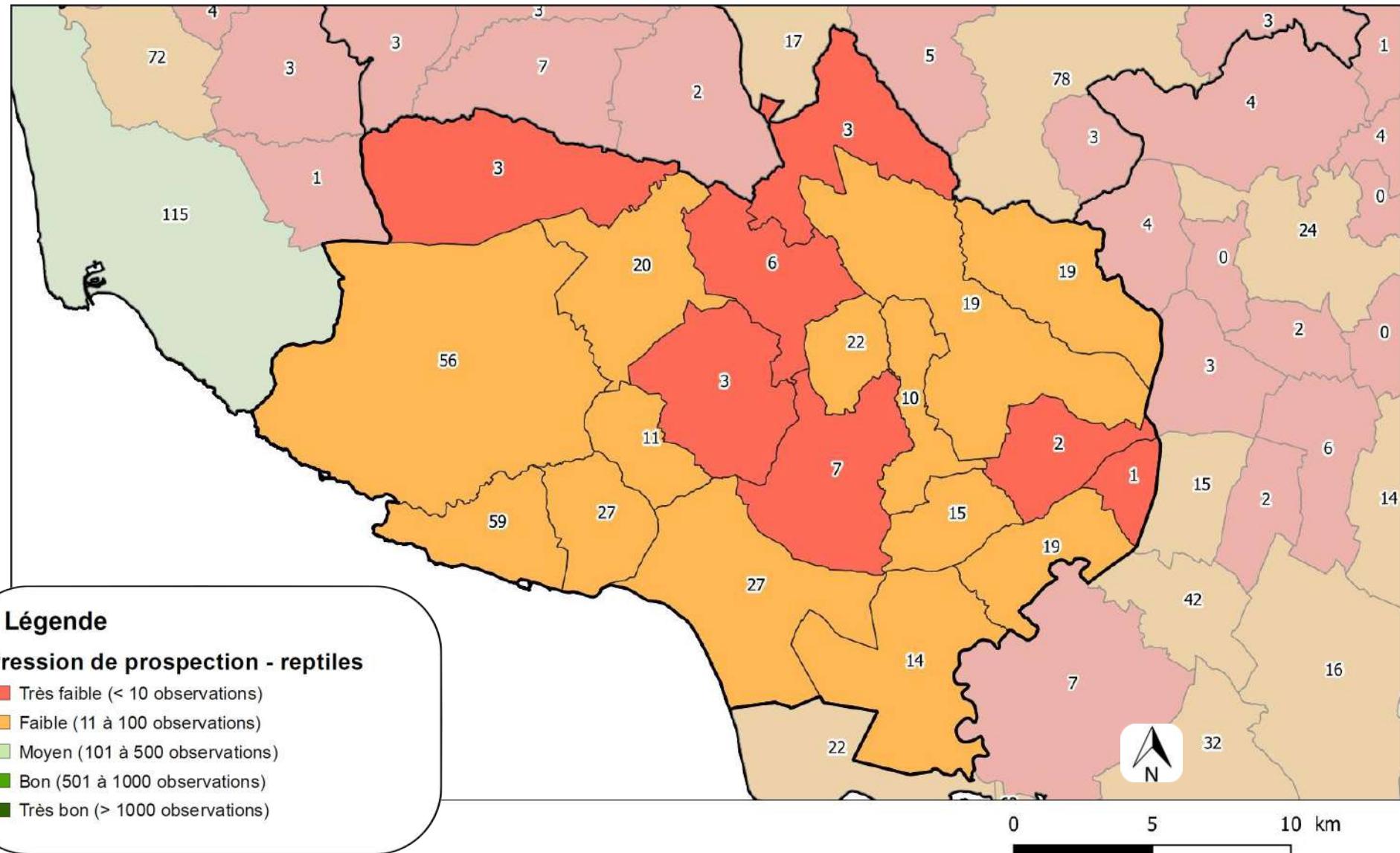
L'ESSENTIEL

- Treize espèces inventoriées sur la communauté de communes

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



Pour le groupe des Reptiles, la pression d'observation est considérée comme faible à très faible.

La commune de Jard-sur-Mer est celle dont la pression d'observation est la plus élevée avec 59 données, suivi de Talmont-Saint-Hilaire avec 56 données. Sur les 20 communes, 13 ont une pression de prospection faible, les sept autres très peu de données : une donnée pour Curzon, deux pour Saint-Cyr-en-Talmondais, trois pour Grosbreuil et La Boissière-des-Landes.

L'ESSENTIEL

- Aucune commune n'a une bonne pression de prospection

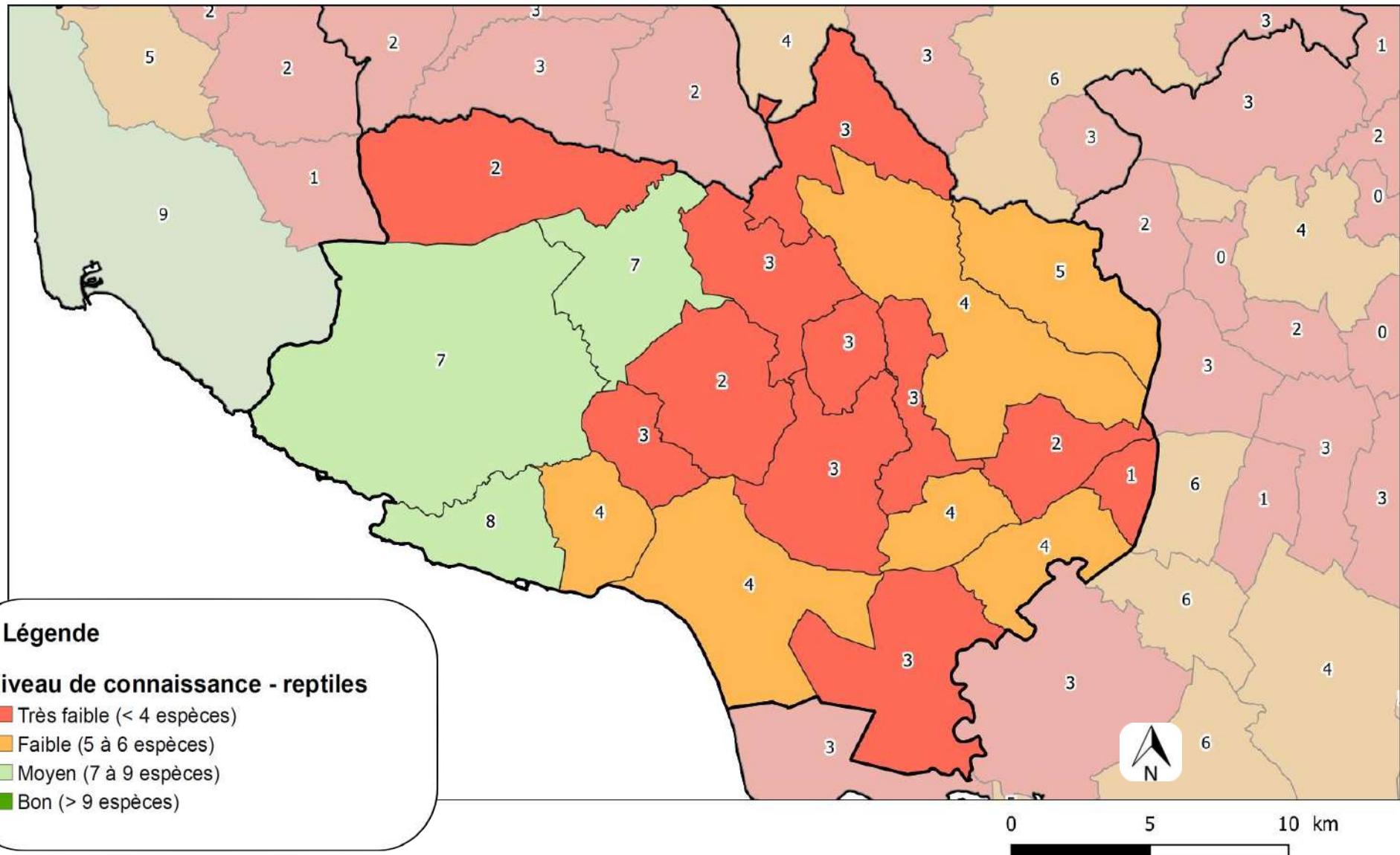
Synthèse des inventaires «Reptiles»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Angles	593	14	3
Avrillé	1 462	3	2
Curzon	924	1	1
Grosbreuil	3 342	3	2
Jard-sur-Mer	2 554	59	8
La Boissière-des-Landes	2 754	3	3
La Jonchère	1 392	15	5
Le Bernard	2 383	7	3
Le Champ-Saint-Père	2 474	19	5
Le Givre	1 249	10	3
Longeville-sur-Mer	3 669	27	4
Moutiers-les-Mauxfaits	1 154	22	3
Poiroux	1 682	20	7
Saint-Avaugourd-des-Landes	3 803	6	3
Saint-Benoist-sur-Mer	2 573	19	4
Saint-Cyr-en-Talmondais	2 086	2	2
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 556	11	3
Saint-Vincent-sur-Graon	1 093	19	4
Saint-Vincent-sur-Jard	4 880	27	4
Talmont-Saint-Hilaire	9 047	56	7
Total	50 600	343	9

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



Au total, neuf espèces de reptiles ont été inventoriées sur la communauté de communes de Vendée Grand Littoral. Compte tenu d'une faible pression de prospection, le niveau de connaissance de la communauté de communes de Vendée Grand Littoral est faible à très faible, sauf pour trois communes de l'ouest du territoire.

Grâce à son nombre de données le plus élevé, Jard-sur-Mer est la commune qui comptabilise la plus grande diversité d'espèces (8). Son niveau de connaissance est donc moyen, tout comme pour Talmont-Saint-Hilaire et Poiroux qui abrite sept espèces de reptiles différentes.

Six communes ont un niveau de connaissance faible avec quatre à cinq espèces de reptiles comme La Jonchère, Le Champ-Saint-Père. Les onze autres communes restantes ont un niveau de connaissance très faible avec moins de 4 espèces : Angles, Saint-Benoist-sur-Mer, Longeville-sur-Mer.

Trois espèces patrimoniales ont été inventoriées sur l'EPCI. Parmi les espèces les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic *Vipera aspis*, classée « en danger » à l'échelle régionale que l'on retrouve sur les communes de La Jonchère, Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Poiroux et Saint-Vincent-sur-Jard. La Couleuvre vipérine *Natrix maura*, classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays-de-la-Loire et « quasi-menacé » en France, présente sur les communes de Poiroux, Le Champ-Saint-Père, Jard-sur-Mer et Saint-Cyr-en-Talmondais. Ainsi que la Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* jugée « quasi-menacée » dans la région qui s'observe sur 13 communes de l'EPCI.

Tout comme le taxon des amphibiens, les reptiles représentent un groupe très menacé. En effet, 42% sont en déclin, dont 21% sont menacés. Les principales causes de ces diminutions des effectifs sont dûs à la destruction de leurs habitats.

Tous les reptiles sont donc protégés à l'échelle nationale, et leur présence doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

Pour favoriser la présence des reptiles au sein de la communauté de communes, il est favorable de maintenir les réseaux de haie qui constituent la trame verte et facilitent le déplacement des espèces, de préserver les zones de friche et les zones humides. Il faut aussi privilégier la gestion différenciée en laissant le développement de la végétation sur certaines zones prédéfinies (bande enherbée).

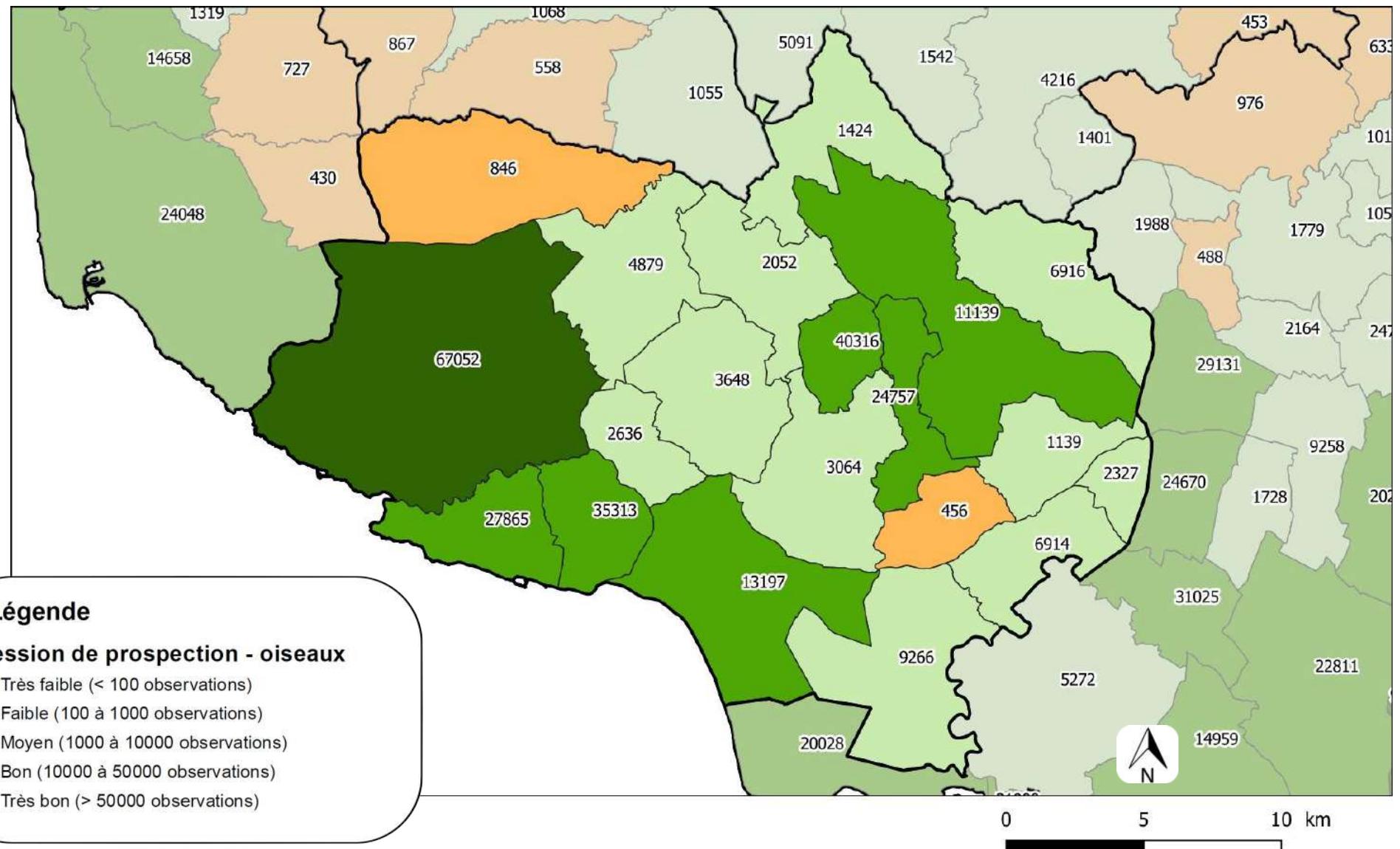
L'ESSENTIEL

- 15% des communes avec un niveau de connaissance moyen

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



A l'inverse des taxons des amphibiens et des reptiles, la pression de prospection ornithologique est globalement moyenne à bonne puisque 18 des 20 communes ont plus de 1 000 observations.

Talmont-Saint-Hilaire est la commune la plus prospectée avec plus de 67 000 données, elle a donc une très bonne pression de prospection. Six communes ont une bonne pression : Saint-Vincent-sur-Jard, Saint-Vincent-sur-Graon, Le Givre, Moutiers-les-Mauxfaits. Onze communes ont une pression de prospection moyenne (Avrillé, Saint-Benoist-sur-Mer...) et les deux autres ont une pression faible (Grosbreuil et La Jonchère).

L'ESSENTIEL

- Groupe d'espèce le mieux connu
- Deux communes avec un faible niveau de prospection

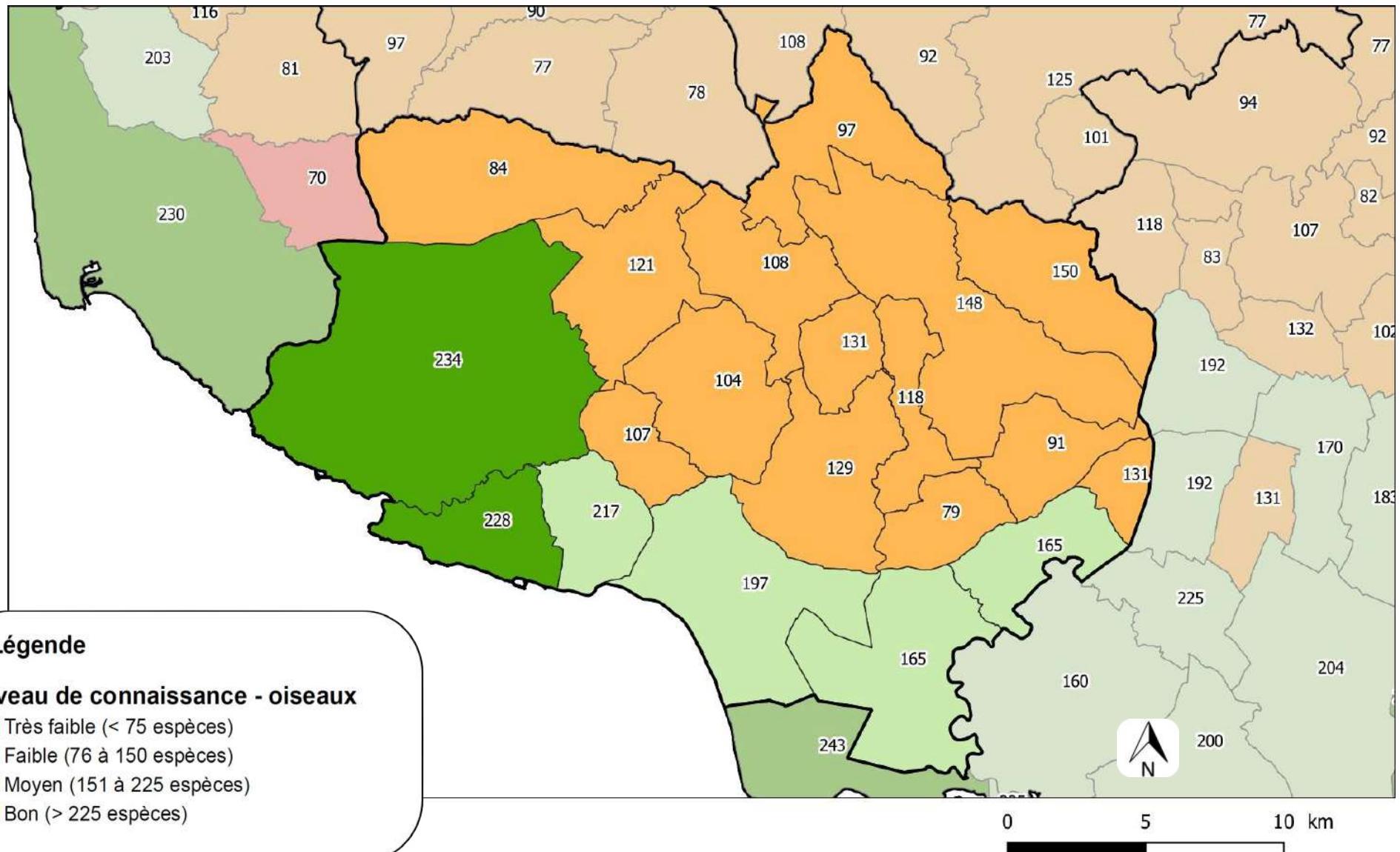
Synthèse des inventaires «Oiseaux»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Angles	593	9 266	165
Avrillé	1 462	3 248	104
Curzon	924	2 327	131
Grosbreuil	3342	846	84
Jard-sur-Mer	2 554	27 865	228
La Boissière-des-Landes	2 754	1 424	97
La Jonchère	1 392	456	79
Le Bernard	2 383	3 064	129
Le Champ-Saint-Père	2 474	6 914	149
Le Givre	1 249	24 757	118
Longeville-sur-Mer	3 669	13 197	197
Moutiers-les-Mauxfaits	1 154	40 316	131
Poiroux	1 682	4 879	121
Saint-Avaugourd-des-Landes	3 803	2 052	108
Saint-Benoist-sur-Mer	2 573	6 914	165
Saint-Cyr-en-Talmondais	2 086	1 139	91
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 556	2 636	107
Saint-Vincent-sur-Graon	1 093	11 139	148
Saint-Vincent-sur-Jard	4 880	35 313	217
Talmont-Saint-Hilaire	9 047	67 952	234
Total	50 600	2 652 014	269

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



Légende

- Niveau de connaissance - oiseaux**
- Très faible (< 75 espèces)
 - Faible (76 à 150 espèces)
 - Moyen (151 à 225 espèces)
 - Bon (> 225 espèces)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



Malgré une pression d'observation globalement correcte sur l'EPCI, le niveau connaissance en termes d'avifaune est très hétérogène. Le territoire se divise en deux parties : les communes du bocage où le niveau de connaissance est considéré comme faible et les communes du littoral où le niveau de connaissance est moyen à bon.

En effet, pour la communauté de communes Vendée Grand Littoral, le niveau de connaissance est plus élevé sur les communes de la côte : Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer avec plus de 225 espèces.

Quatre communes ont un niveau de connaissance moyen (Longeville-sur-Mer, Saint-Benoist-sur-Mer, Angles et Curzon), et les communes restantes ont entre 150 et 79 espèces d'oiseaux. Au total, 269 espèces d'oiseaux réparties en cinq grands groupes d'espèces sont présents :

- Les espèces des milieux humides et aquatiques : limicoles et anatidés
- Les espèces des milieux marins notamment le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* qui niche sur les communes de Longeville-sur-Mer et Talmont-Saint-Hilaire
- Les espèces des bocages : Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, le Bruant jaune *Emberiza citrinella*
- Les espèces des zones agricoles : alouettes, bruants
- Les espèces des zones urbaines : hirondelles, martinets, moineaux...
- Les espèces des zones boisées : Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

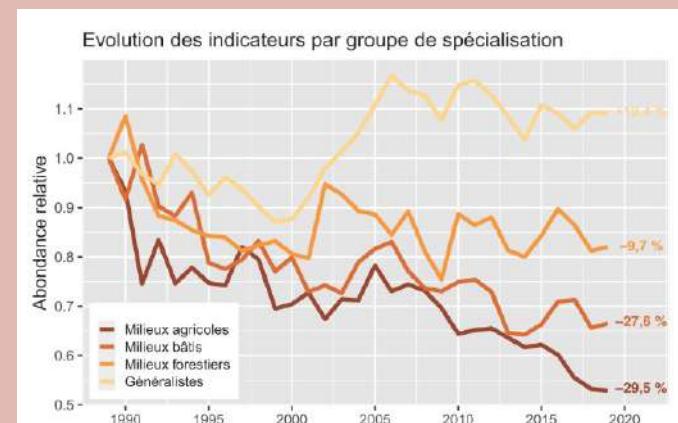
Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

Plusieurs passereaux présents sur l'EPCI et autrefois communs sont désormais sur cette liste : la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina*, le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*).

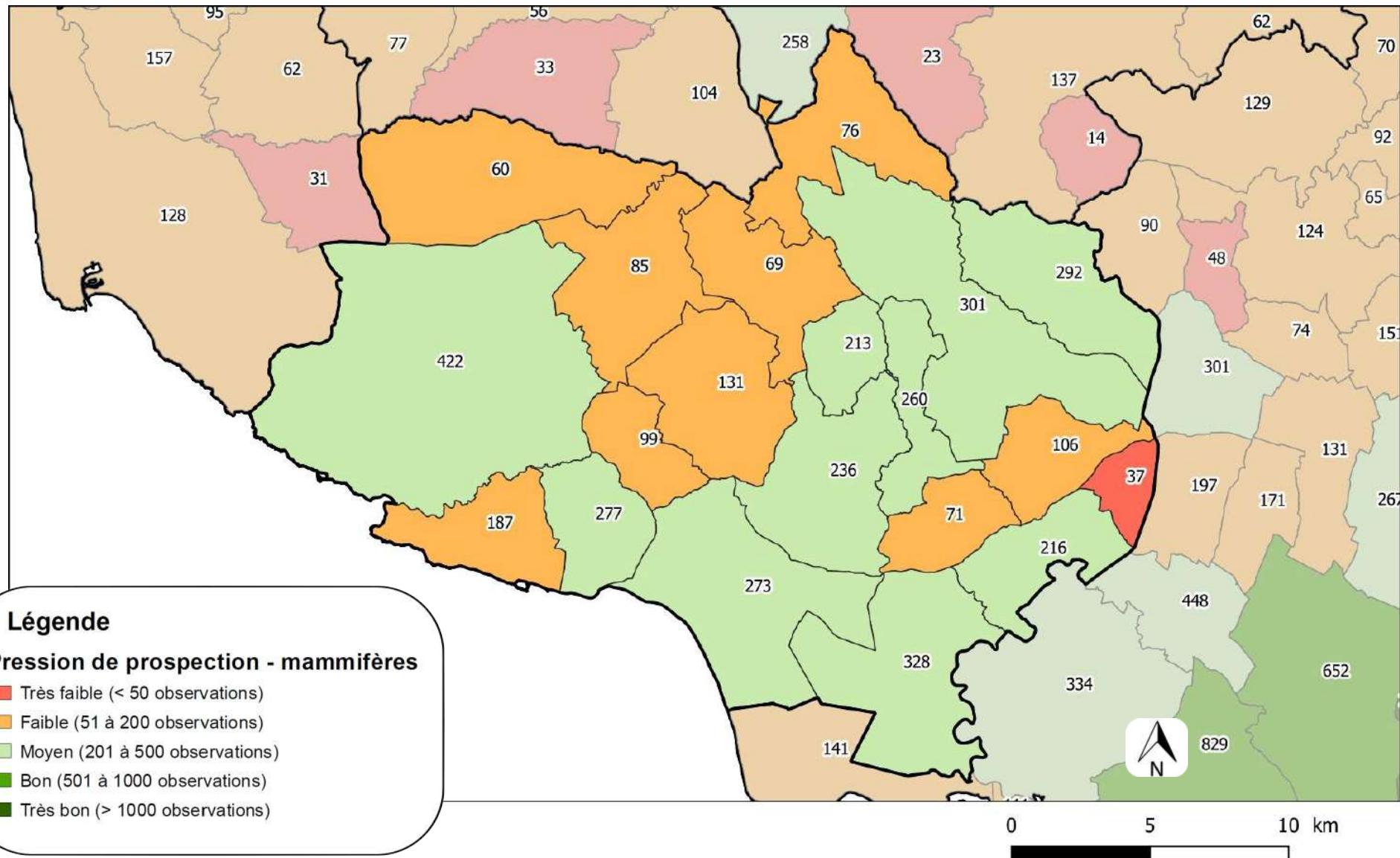
Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance. Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est également liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments).



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)



Le groupe des mammifères à une pression de prospection plutôt hétérogène selon les communes.

on retrouve dix communes avec une pression de prospection moyenne (200 à 500 observations) : Saint-Vincent-sur-Graon, Le Bernard ... Neuf communes ont une pression de prospection faible avec 51 à 200 données, tandis que Curzon a une pression très faible avec 37 observations concernant le groupe des mammifères.

L'ESSENTIEL

- Une pression de prospection des mammifères allant de moyen à très faible sur le territoire

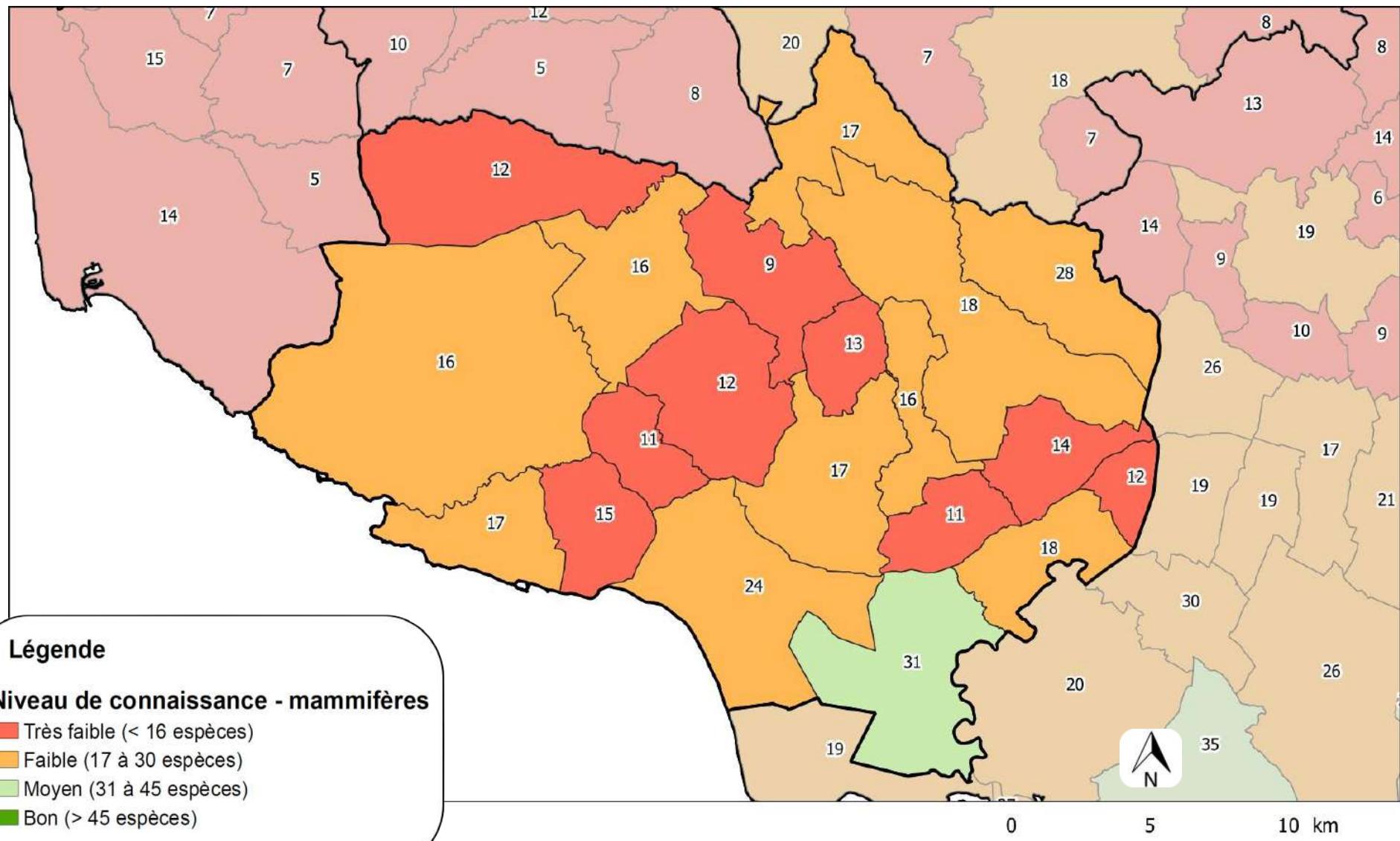
Synthèse des inventaires «Mammifères»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Angles	593	320	31
Avrillé	1 462	131	12
Curzon	924	37	12
Grosbreuil	3 342	60	12
Jard-sur-Mer	2 554	187	17
La Boissière-des-Landes	2 754	76	17
La Jonchère	1 392	71	11
Le Bernard	2 383	236	17
Le Champ-Saint-Père	2 474	276	28
Le Givre	1 249	260	16
Longeville-sur-Mer	3 669	273	24
Moutiers-les-Mauxfaits	1 154	213	13
Poiroux	1 682	85	16
Saint-Avaugeard-des-Landes	3 803	69	9
Saint-Benoist-sur-Mer	2 573	216	18
Saint-Cyr-en-Talmondais	2 086	106	14
Saint-Hilaire-la-Forêt	1 556	99	11
Saint-Vincent-sur-Graon	1 093	301	18
Saint-Vincent-sur-Jard	4 880	277	15
Talmont-Saint-Hilaire	9 047	422	16
Total	50 600	3 715	44

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)



Quarante-trois espèces de mammifères ont été inventoriées sur la communauté de communes Vendée Grand Littoral (70 espèces présentes en Pays de la Loire). Les communes ayant le plus grand nombre d'espèces sont Angles, Le Champs-Saint-Père et Longeville-sur-Mer avec respectivement 31, 28 et 24 espèces. Les communes accueillant le moins d'espèces sont Saint-Avaugourd-des-Landes (neuf espèces), Moutiers-les-Mauxfaits et Saint-Hilaire-la-Forêt avec 11 espèces chacune. Cela ne signifie pas que leur territoire n'est pas attractif pour les mammifères, mais simplement que les communes sont peu prospectées.

Globalement le niveau de connaissance de l'EPCI est considéré comme faible à très faible pour les mammifères.

L'ESSENTIEL

- Quatre communes avec un niveau de connaissance moyen
- Sept espèces ayant un statut de conservation « vulnérable » en région Pays de la Loire

Les espèces remarquables

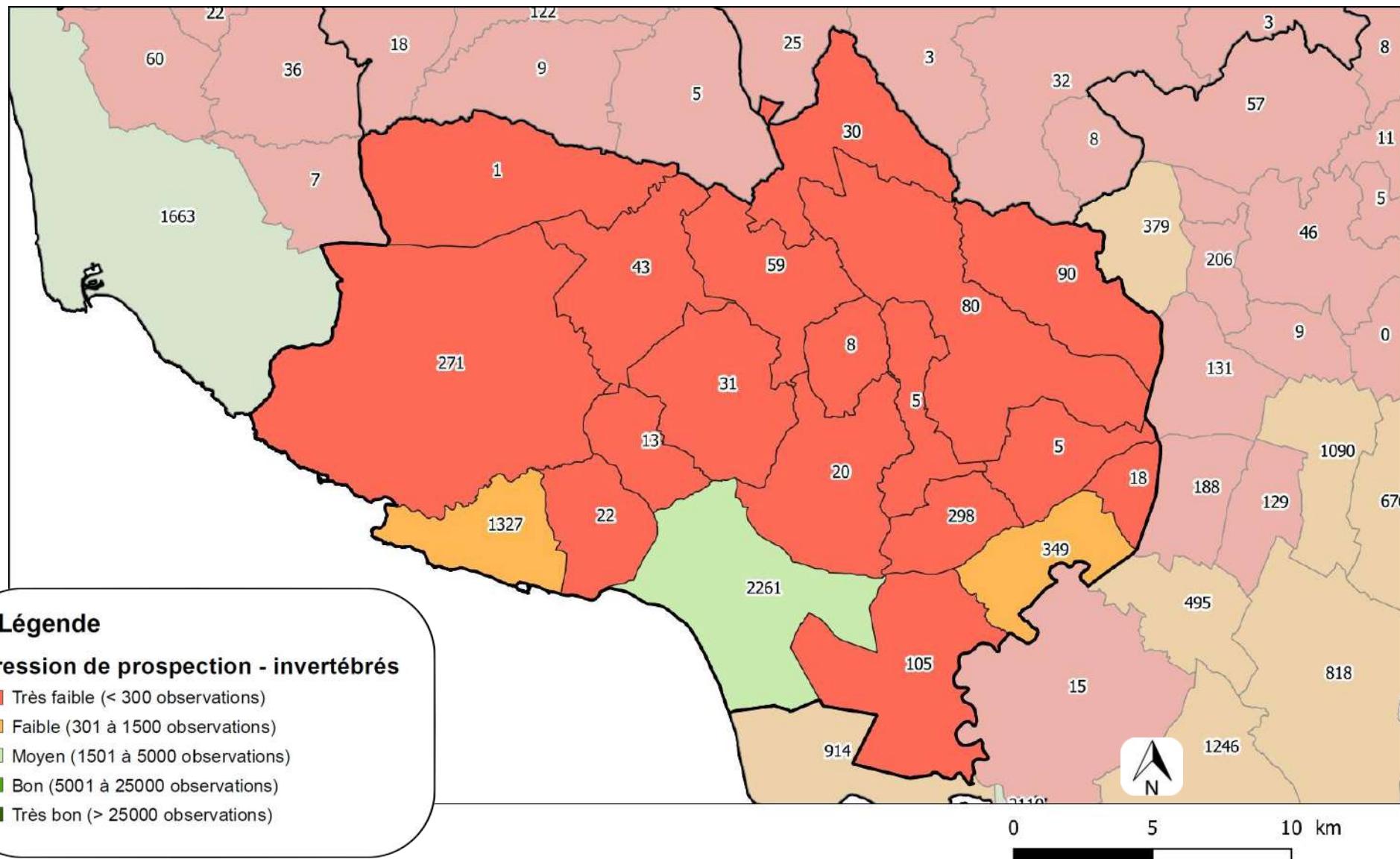
La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 70 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Dix-sept d'entre elles sont présentes sur la communauté de communes de Vendée Grand Littoral. Parmi les plus emblématiques nous pouvons citer la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), protégée au niveau national et considérée comme quasi-menacée en Pays de la Loire. Elle est présente sur le chevelu hydrographique de la quasi-totalité des communes. Citons également le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), protégée depuis 2012 et vulnérable en Pays de la Loire. Il fréquente les prairies humides du marais poitevin. La nouvelle liste rouge des mammifères des Pays de la Loire a mis en avant un certain nombre de micromammifères désormais menacés. Parmi eux le Rat des moissons (*Micromys minutus*) dont les tendances des populations sont inquiétantes dans la région (- 57 % en Loire-Atlantique entre 2002 et 2012) par exemple), présent à Saint-Vincent-sur-Graon ou encore la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*=, la chauve-souris la plus commune du département mais dont les populations ont chuté d'environ 13% depuis 2006. Cette pipistrelle est connue sur quatre commune de l'est de l'EPCI.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



Pour la réalisation de ce document, 5 036 données ont été mobilisées, ce qui semble être une moyenne faible compte-tenu de la grande diversité d'invertébrés existants en région.

Bien qu'un certain nombre d'observations pourraient être collectées via d'autres bases de données, il apparaît que la quasi-totalité du territoire soit sous-prospecté en ce qui concerne ce groupe faunistique.

Pour les communes de Grosbreuil, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Givre, Saint Cyr-en-Talmondais et Saint Hilaire-la-Forêt, on peut même dire que les connaissances concernant les invertébrés sont quasi inexistantes, puisque le nombre de données dont dispose les communes sont en dessous ou aux alentours de 10 observations. En fait, plus d'un tiers des observations d'invertébrés est réalisé sur la commune de Longeville-sur-Mer. Ceci est à mettre en parallèle d'études ciblées sur certains sites dans la commune.

L'amplitude des données s'étend de 1919 à 2021, avec une forte proportion de données récentes.

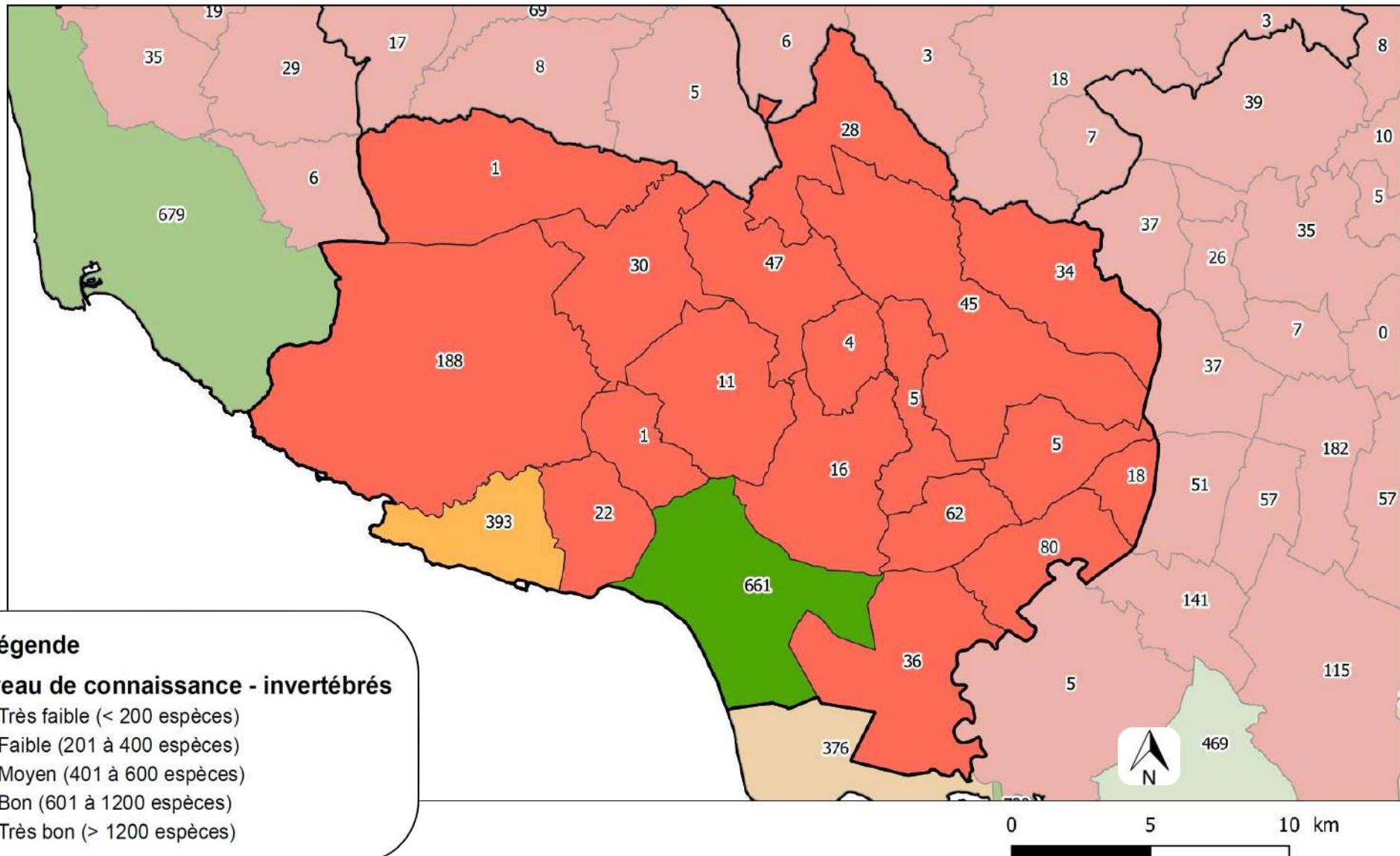
L'ESSENTIEL

- Plus d'un tiers des observations réalisées sur Longeville-sur-Mer
- Toutes les autres communes ne sont pas suffisamment, voire non prospectées pour les invertébrés

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'espèces





Le recueil d'observations montre que 1 018 espèces d'invertébrés sont actuellement connues sur le territoire de Vendée Grand Littoral, dont près de 65 % d'entre-elles sur Longeville-sur-Mer.

Les données concernent majoritairement des insectes, avec parmi eux des espèces appartenant aux groupes les plus étudiés : libellules, papillons rhopalocères (papillons dits de jour), orthoptères. Les papillons hétérocères (dits nocturnes) ainsi que, ce qui est moins commun, les araignées, ont fait l'objet d'inventaires sur le territoire. Ces deux derniers groupes ont l'avantage de fournir des listes d'espèces importantes assez rapidement lorsqu'ils sont recherchés par des études et protocoles ciblés.

Autre point notable parmi la liste des espèces connues à ce jour sur le territoire, c'est le fait de disposer de listes récentes qui atteignent ou dépassent les 10 espèces chez les Crustacés, Gastéropodes et Myriapodes (mille-pattes), groupes habituellement très peu inventoriés en Vendée, faute aussi de spécialistes. Ses connaissances se concentrent cependant sur une ou deux communes en raison de la présence de quelques personnes compétentes dans ces domaines naturalistes.

Au regard de la cartographie, il apparaît en tout cas que l'ensemble du territoire, et notamment les communes rétro-littoral, mérite d'approfondir et de préciser ses listes d'espèces d'invertébrés présentes. Et ceci d'autant plus que le paysage offre une diversité d'espèces potentielles assez grande puisqu'il est possible de trouver des espèces spécifiques au littoral en plus de celles du contexte bocager et de marais.

L'ESSENTIEL

- Grande disparité de connaissances sur les espèces
- 90 % du territoire avec un niveau de connaissance jugé très faible
- Des groupes d'invertébrés peu communes ont fait l'objet de recherches ciblées mais portées essentiellement sur la façade littorale

biodiversité

DU TERRITOIRE

Le territoire comprend quatre espèces d'insectes protégées : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) chez les coléoptères, le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*) et l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) chez les papillons et enfin, l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, chez les libellules. Mais les observations des papillons protégés sont datées de 2001 et 1999 sur les communes de Longeville-sur-Mer et la Jonchère, sans témoignages plus récents.

Les observations portant sur le Grand Capricorne pourraient couvrir plus largement le territoire, or seulement deux données ressortent, sur les communes de Jard-sur-Mer et Poiroux. Il est présent à la faveur d'une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes. Il pourrait facilement être noté sur des communes au maillage bocager plus dense comme la Boissière-des-Landes ou encore Le Champs-Saint-Père.

L'Agrion de Mercure n'est mentionné que sur cinq communes, alors qu'il pourrait être plus largement renseigné sur le territoire en prospectant le long des petits ruisseaux prairiaux, habitat préférentiel de l'espèce. Accroître les connaissances sur sa répartition est d'autant plus important que des populations peuvent être menacées d'extinction par la problématique inquiétante de l'accroissement dans le temps et l'intensité du phénomène d'assèche des petits cours d'eau à faible débit qu'il affectionne. Par ailleurs, le colmatage ou l'embroussaillage des cours d'eau posent problème pour la reproduction de l'espèce.

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Agrion de mercure – Pierre Chasseloup



Grand Capricorne – Anne-Lise Charpentier

biodiversité

DU TERRITOIRE

Araignées remarquables

Ces quinze dernières années, sept espèces d'araignées déterminantes ZNIEFF ont été inventoriées : *Silometopus ambiguus*, *Alopecosa albofasciata*, *Argenna patula*, *Nomisia exornata*, *Setaphis carmeli*, *Pellenes brevis*, *Haplodrassus minor*. Toutes ont été trouvées sur le littoral. Elles ont d'ailleurs la particularité d'être des espèces de milieux chauds, dunaires ou d'arrière-dune.



Alopecosa albofasciata - Felix Grimm

Autres espèces remarquables

Le Cornet étroit (*Cochlicella acuta*) est un petit escargot du littoral, classée espèce déterminante ZNIEFF. L'observation de 2013 à Jard-sur-Mer est la seule mention de l'espèce en Vendée dans le jeu de données, mais bien connu sur la façade atlantique sur la base nationale de l'INPN.

L'Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*), est une autre espèce patrimoniale du littoral. Cette grande libellule, affectionne les milieux aux eaux stagnantes entourées de roselières denses. Les témoignages les plus récents datent de 2015 sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire.

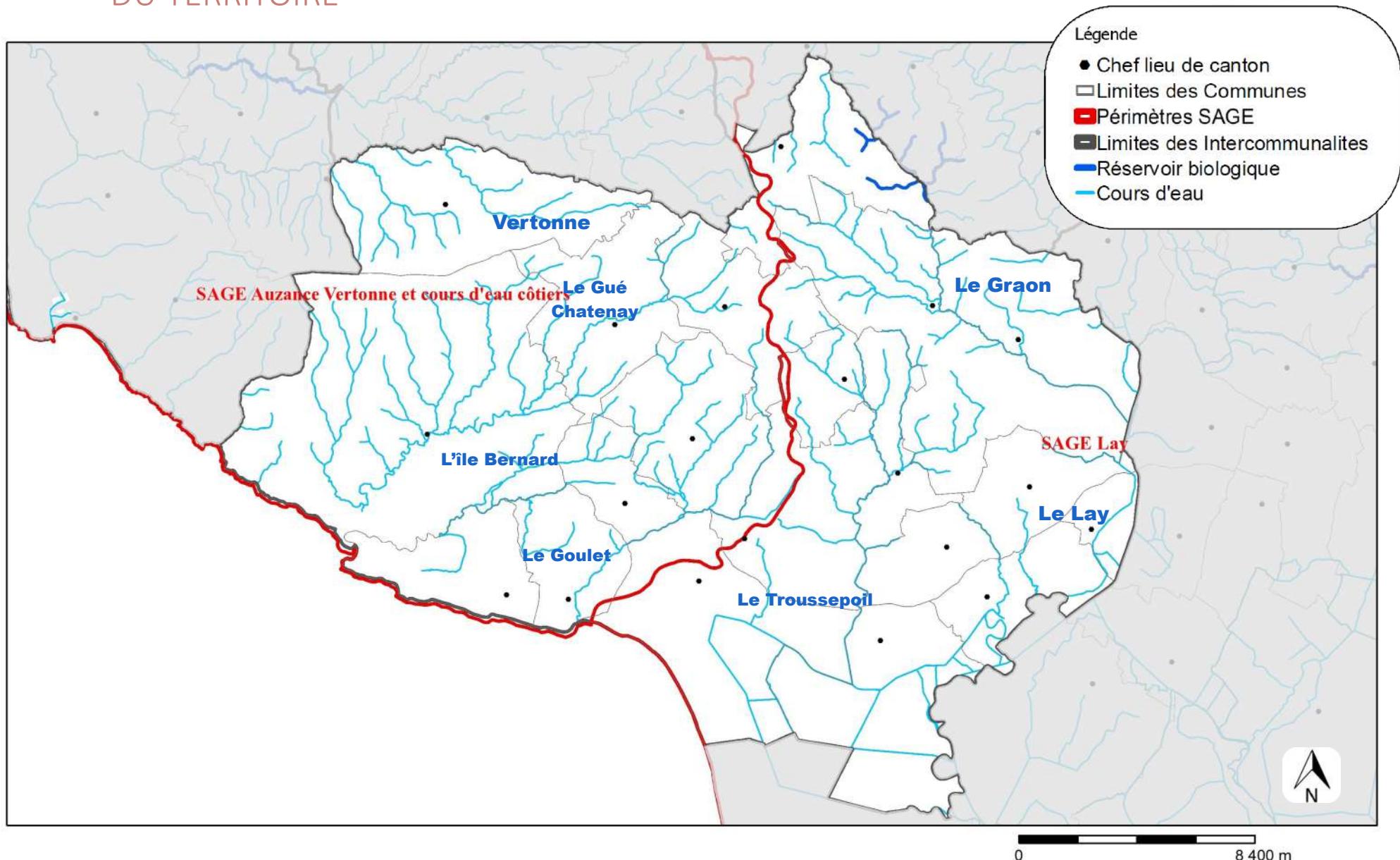


Aeschne isocèle - Anne-Lise Charpentier

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

297 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de Vendée Grand Littoral. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant de Auzance, Veronne et des cours d'eau côtiers
- le bassin versant du Lay

Parmi ces cours d'eau, seul une partie des affluents du Graon est considéré comme étant un réservoir biologique.

L'ESSENTIEL

- Très peu de réservoir biologique sur la communauté de communes

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

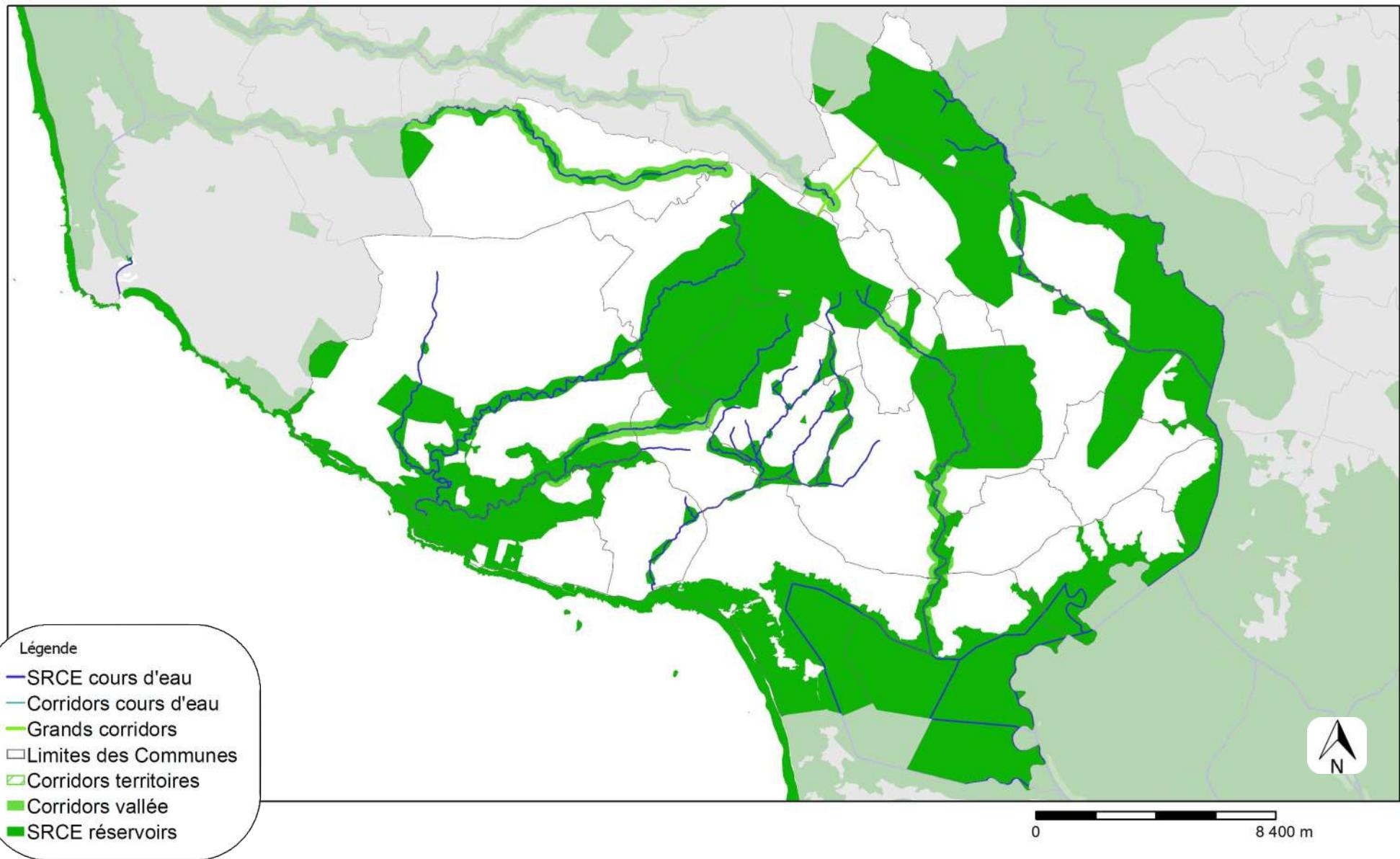
Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques	
Département	Vendée Grand Littoral	Département	Vendée Grand Littoral
6 412 km	353 km soit 5,5 % des cours d'eau du département	796 km	7 km soit 0,9 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique
(SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de Vendée Grand Littoral est indicative. **Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.**

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Sur l'EPCI, plus de 26 000 ha sont considérés en tant que réservoir de biodiversité, soit 52% du territoire.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	26 364ha	52 %	1 004 258 ha	31 %

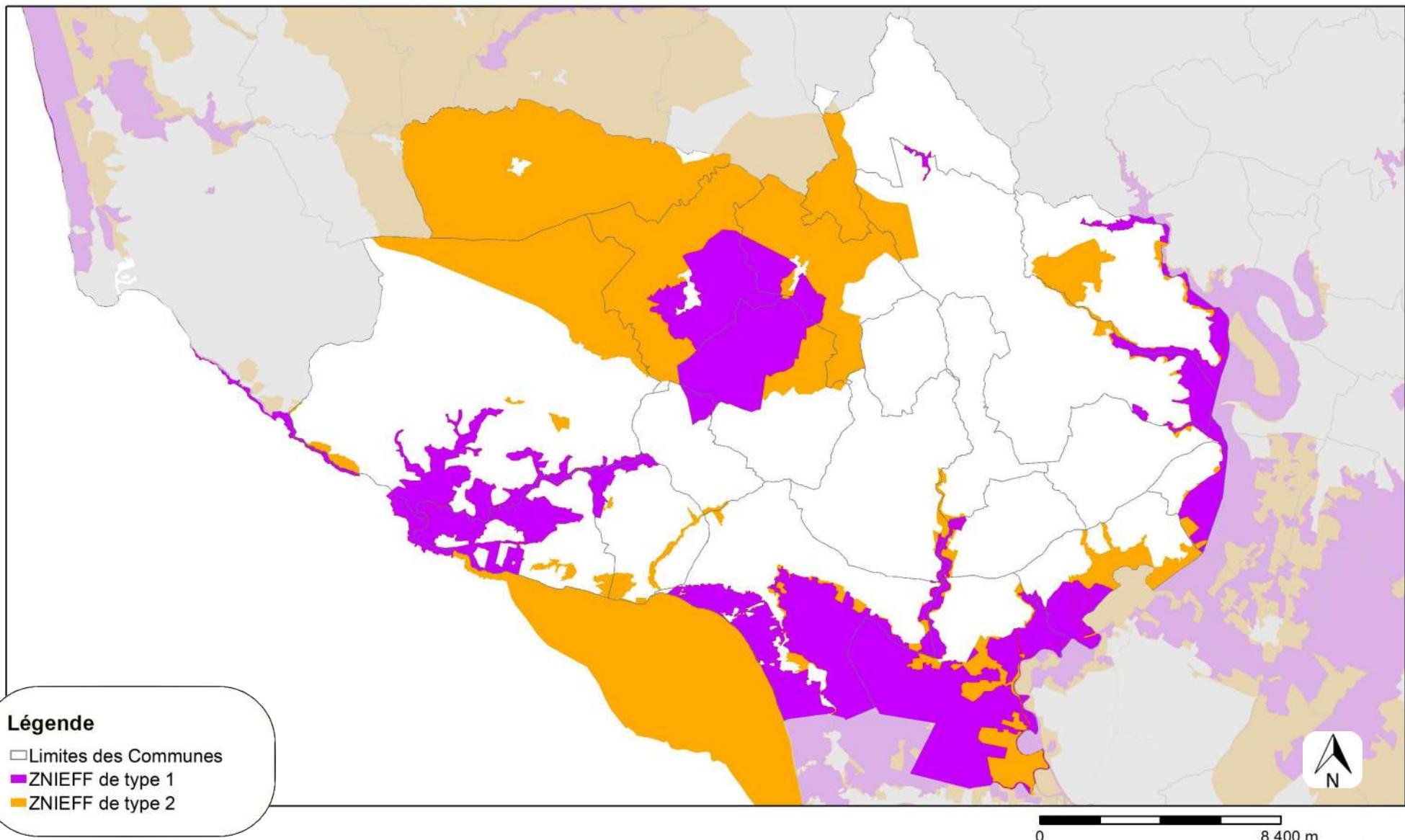
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

L'intercommunalité présente 9 353 ha de ZNIEFF de type I (19 % du territoire) et plus de 20 000 ha de ZNIEFF de type II (41 % du territoire).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type II sont le littoral, les vallées et le milieu bocager du nord de l'EPCI. Les ZNIEFF de type I, quant à elles, sont très diversifiés : boisements, littoral, marais, bocage, ...

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- **ZNIEFF de Type I, près de 9 500 ha**
- **ZNIEFF de type II, plus de 20 500 ha**

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2		
Angles	2 099	61 %	2 650	77 %
Avrillé	1 051	42 %	1 392	56 %
Le Bernard	30	1 %	71	3 %
La Boissière-des-Landes	3	0 %	517	22 %
Le Champ-Saint-Père	318	13 %	735	30 %
Curzon	258	44 %	295	50 %
Le Givre	0	0 %	26	2 %
Grosbreuil	0	0 %	3 618	100 %
Jard-sur-Mer	659	40 %	742	45 %
La Jonchère	45	4 %	75	7 %
Longeville-sur-Mer	1 727	45 %	1 879	49 %
Moutiers-les-Mauxfaits	0	0 %	0	0 %
Poiroux	849	33 %	2 507	99 %
Saint-Avaugourd-des-Landes	435	21 %	1 687	81 %
Saint-Benoist-sur-Mer	642	41 %	711	46 %
Saint-Cyr-en-Talmondais	49	4 %	58	4 %
Saint-Hilaire-la-Forêt	83	8 %	93	9 %
Saint-Vincent-sur-Graon	301	6 %	595	12 %
Saint-Vincent-sur-Jard	140	10 %	277	19 %
Talmont-Saint-Hilaire	664	7 %	2 604	29 %
Total EPCI	9 353 ha	19 %	20 532 ha	41 %

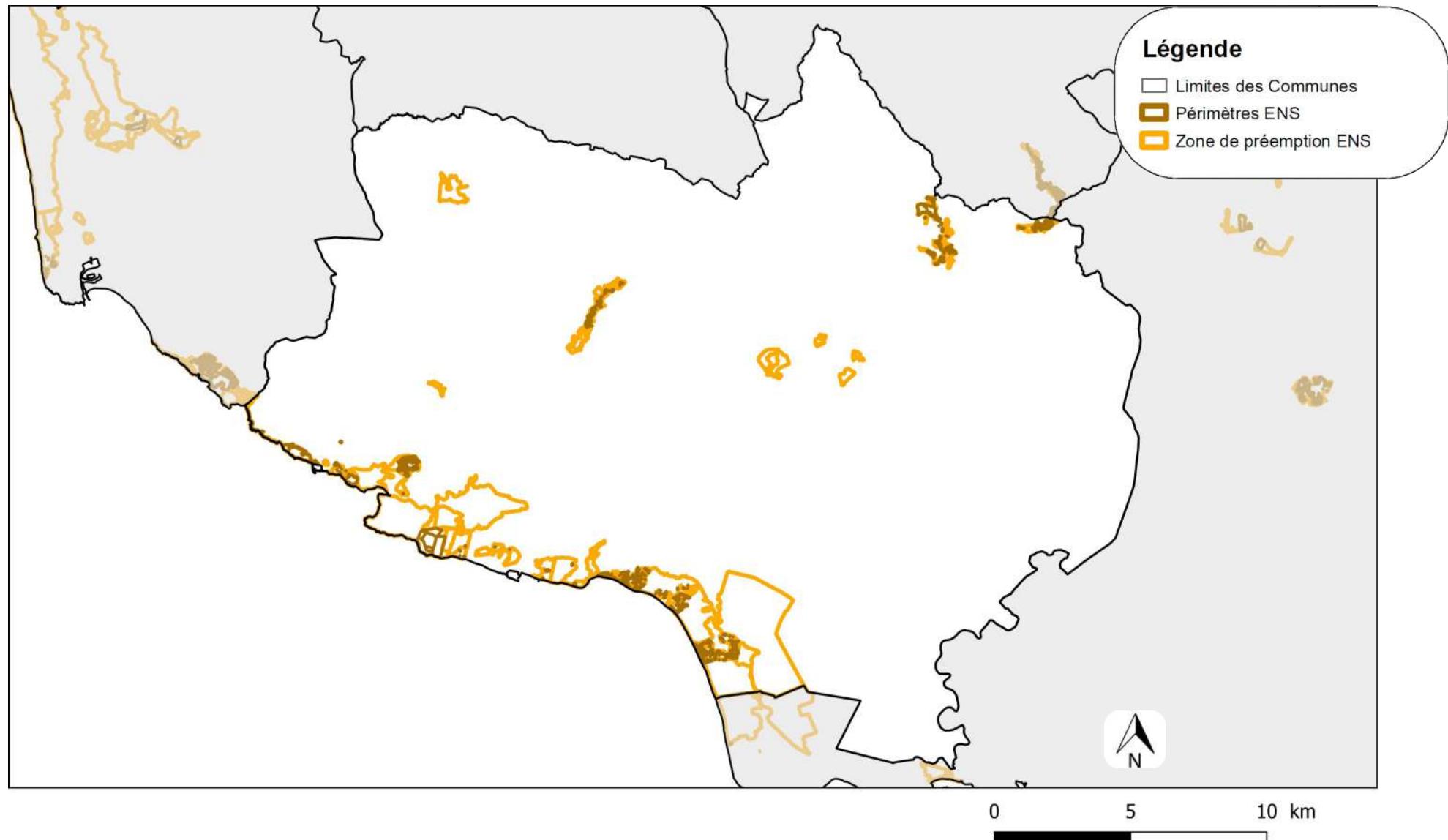
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- **ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique**
- **ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

zonages nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL (85)

Il existe plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur la communauté de communes Vendée Grand Littoral qui recouvrent essentiellement la côte littorale du territoire intercommunal. Ces espaces concernent principalement des milieux littoraux et dunaires. A la marge l'on observe également plusieurs petits boisements, des marais, ou encore des lacs, comme celui de Finfarine sur la commune du Poiroux.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Plus de 10 ENS sur le territoire

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;*
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;*
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;*
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.*

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;*
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.*

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

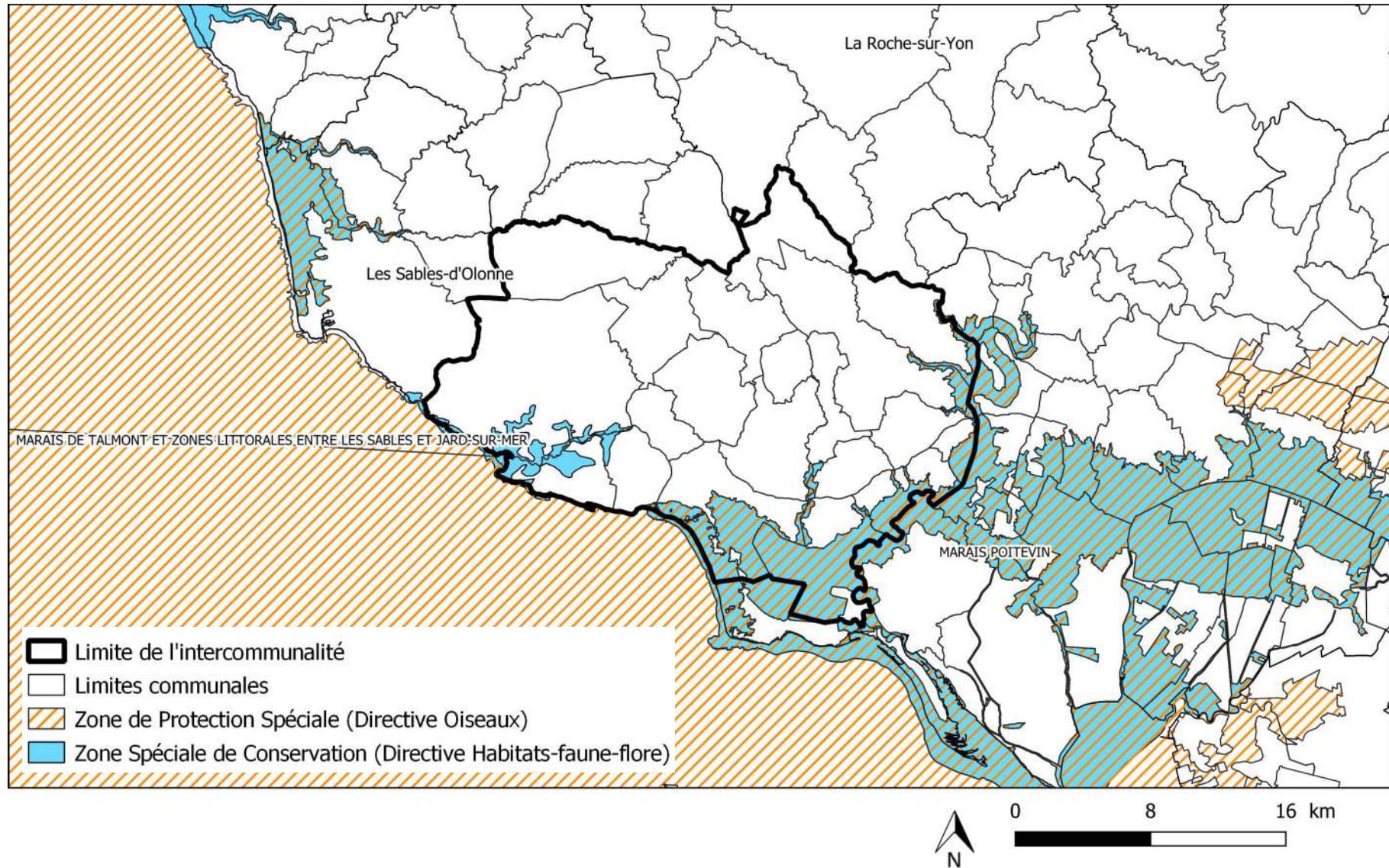
Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Natura 2000



zonages nature

DU TERRITOIRE

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Une grande partie de l'Ouest du territoire, et notamment la façade littorale, est concernée par une zone spéciale de conservation de la Directive Habitat, mais aussi par une zone de protection spéciale de la Directive Oiseaux.

On peut notamment citer le Marais Poitevin qui s'étend sur plus de 68 000 hectares dont environ 5 800 ha se trouvent sur la communauté de communes Vendée Grand Littoral. Ainsi que le site de Pertuis charentais - Rochebonne qui s'étend sur à peine 1 hectare sur la communauté de communes. La dernière zone Natura 2000 concerne les marais de Talmont et ses zones littorales.

Natura 2000



Marais du Talmondais - CC Vendée Grand Littoral

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les espèces. Le manque de connaissance concerne la grande majorité des communes du bocage, où - excepté les oiseaux - le manque de données est marquant. Il est particulièrement remarquable pour les invertébrés, les reptiles et les amphibiens en général. Ainsi les invertébrés sont largement représentés par les insectes et quasi uniquement sur la commune de Longeville-sur-Mer. Les autres communes n'ont pas été, ou sont très peu prospectées. Certains groupes tels que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces polliniseurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est largement concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec plus d'un tiers de ses cours d'eau classés en liste 1 et 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Or, seul un affluent du Graon est classée réservoir biologique et aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique.

Par ailleurs, le bocage, paysage dominant du territoire avec 45 % de recouvrement, devient relictuel sur certaines communes. Ainsi les enjeux sont forts vis à vis de la préservation du maillage de prairies permanentes, de haies, de zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Les inventaires conduits sur les zones humides et pièces d'eau de l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisager de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.

Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse 2017

> Milieux naturels



État des masses d'eau, DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Zones humides probables 201



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Zonages nature

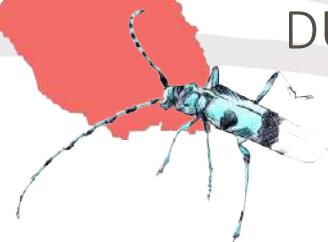


SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020

Données biodiversité



DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Base de données
Kollect

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

> Bases de données partiellement moissonnées



Faune Maine



Faune Anjou

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna et
eColibry



Base de données
GéoNature



Nos partenaires et fournisseurs de données

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



VENDÉE

> Rédacteurs

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

RENOU Servane - LPO Vendée

CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



SÈVRE ET BOCAGE

> Financeurs



Région
PAYS DE LA LOIRE





VENDÉE GRAND LITTORAL